

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                               |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

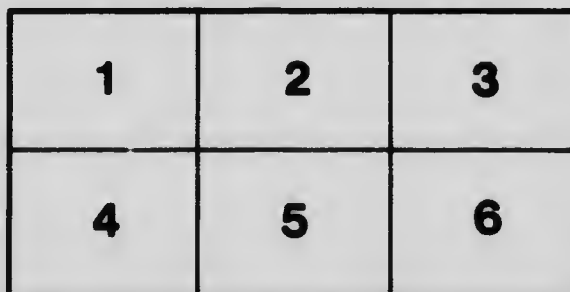
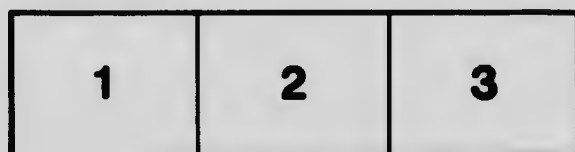
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

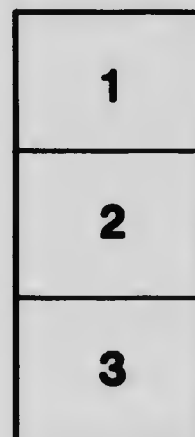
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

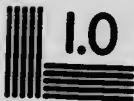
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.43

1.50

1.56

1.62

1.67

1.73

1.78

1.83

1.88

1.93

1.98

2.03

2.08

2.13

2.18

2.23

2.28

2.33

2.38

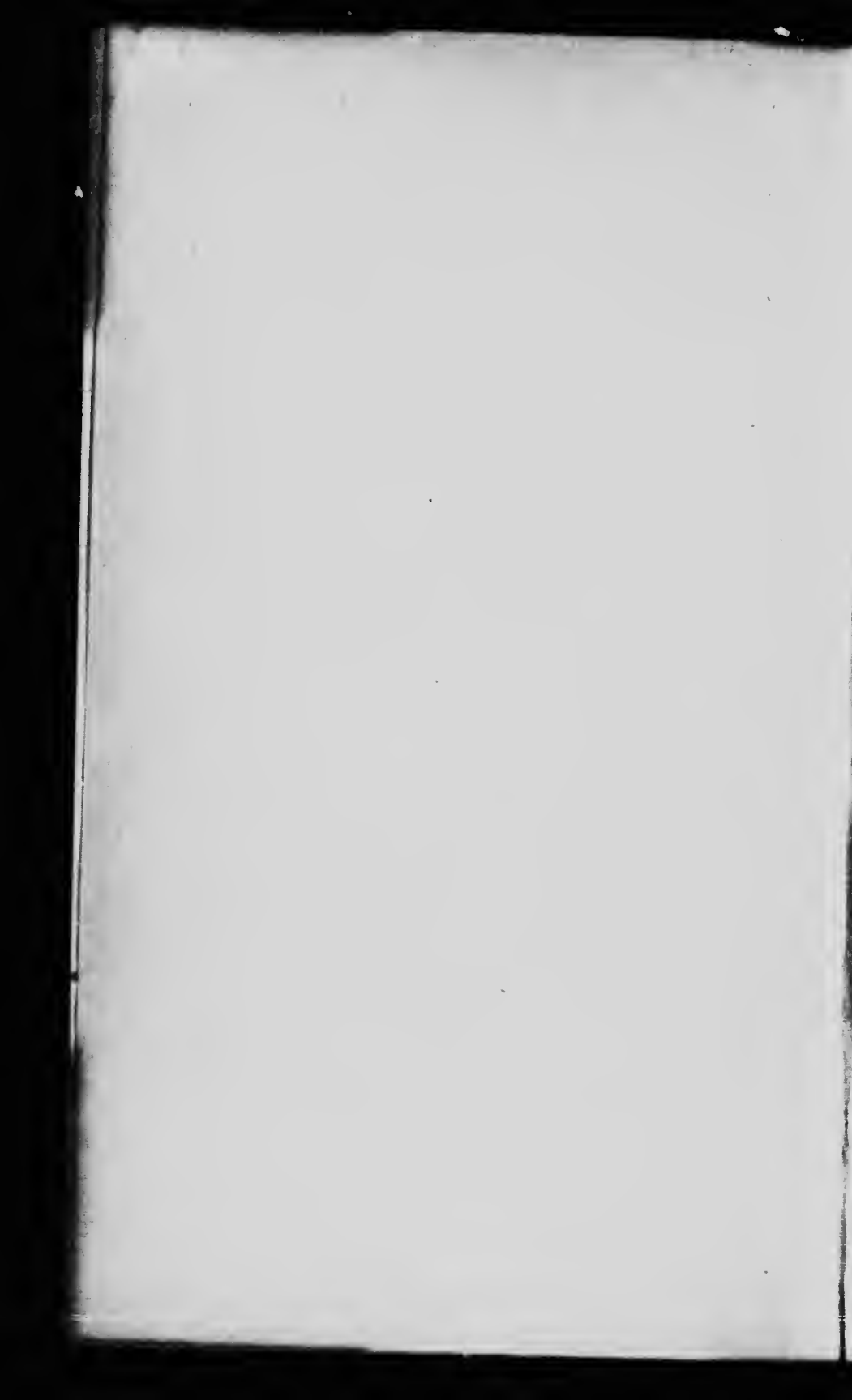
2.43



**APPLIED IMAGE Inc**

1853 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax





488

31641  
950

2413

Mgr J.-M. EMARD

---

# MESSAGES



MONTREAL  
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LTÉE,  
256, rue Saint-Paul

—  
1908



20g

HV5047

E43

1908

C12



# AUX FIDÈLES



## LA TEMPÉRANCE



Nos très chers frères,

**L**E sujet que nous allons traiter aujourd'hui vous frappera dès l'abord par sa gravité et par son importance, et nous le développerons avec une liberté d'autant plus grande, que nous sommes assuré de répondre aux sentiments et aux vœux de tous les cœurs sincèrement honnêtes et chrétiens.



Nous voulons vous parler de la tempérance, ou plutôt, puisque la nécessité nous y contraint, du vice qui lui est opposé, et de la stricte obligation qui s'impose à tous de combattre ensemble ce fléau meurtrier qui va sans cesse grandissant et nous menace de ses ravages les plus désastreux.

Vous ne l'ignorez pas, ce sujet pénible fait, et à juste titre, la préoccupation la plus sérieuse de tous ceux qui ont à cœur le salut des âmes, la paix et le bonheur des familles, et le bien de la société.

C'est qu'en effet, l'intempérance augmente chaque jour, partout et à tous les degrés de l'échelle sociale, le nombre de ses victimes, et par là, fait plus de mal que les épidémies les plus terribles, que les catastrophes passagères les plus effroyables ; ce qui a fait dire à un homme d'état éminent, qu'elle est plus à redouter que la peste, la famine, la guerre, ces trois fléaux historiques. Cette parole désolante reçoit sa pleine application dans notre propre pays.

A voir ce qui se passe sous nos yeux, dans bon nombre de nos paroisses, et à côté de l'invasion croissante du mal, à voir l'incurie, la connivence

même d'un trop grand nombre, nous sommes saisi d'effroi en pensant que notre peuple, s'il n'y prend garde, se laissera envahir et décimer par un ennemi que l'on peut encore combattre avec succès, si nous pouvons gagner à la lutte la bonne volonté et le courage de ceux qu'il n'a pas encore réduits en servile servitude.

Voilà pourquoi, pour accomplir un devoir sacré de notre charge pastorale, espérant de la grâce de Dieu que nous serons entendu et écouté de vous tous, nous élevons aujourd'hui la voix pour jeter le cri d'alarme de notre cœur paternel, en présence des dangers que nous fait courir l'abus des boissons enivrantes, pour rappeler à tous l'obligation de travailler d'un commun accord à enrayer le mal, et pour indiquer les moyens à employer afin de maintenir parmi nous la sobriété qui est à la base du bonheur domestique et du bon ordre social.

\* \* \*

Les maux causés par l'intempérance ne vous sont-ils pas assez connus ? N'en avez-vous pas assez souvent contemplé le triste spectacle ? Est-ce bien le sentiment d'une pitié compatissante, n'est-ce pas plutôt une sorte de répulsion qu'inspire le malheureux adonné depuis quelque temps à la boisson, et qui déjà, dans tout son être, laisse apercevoir les traces désormais indélébiles du vice repoussant de l'ivrognerie !

Cet homme avait naguère une âme généreuse, une belle intelligence, la légitime ambition du chef de famille qui rêve pour les siens l'aisance et le bonheur, fruit du travail honnête et d'une judicieuse économie.

Il était plein de santé, d'énergie, de vigueur. Les perspectives les plus riantes s'ouvraient devant lui.

Tendrement affectionné par les siens, il jouissait de la considération publique et pouvait se promettre, après une vie honorable et des succès mérités, de laisser après lui un nom respecté et une réputation sans tache — le plus bel héritage qu'un père puisse léguer à ses enfants.

Entraîné par de vilains amis, ou cédant trop facilement aux séductions d'un penchant vicieux, il s'est mis à boire ; bientôt l'excès est venu habituel, persistant — et désormais c'est un esclave de l'intempérance, c'est un ivrogne.

L'abus répété des grâces a rendu son âme insensible ; l'abandon à peu près complet de la prière quotidienne, l'éloignement des sacrements, la fréquence des rechutes, et les fautes souvent très graves commises sous l'empire de l'ivresse, ont graduellement fermé son cœur à l'action surnaturelle, la religion a perdu sur lui l'empire d'autrefois ; il est atteint au plus profond de son être et dans ses plus belles facultés ; son intelligence s'est obscurcie ; son cœur ne connaît plus la noblesse des sentiments élevés ; sa volonté est devenue molle et sans résistance ; bientôt, ce sera l'hébétément, la perte totale de la raison ; ce sera un aliéné de plus au crédit de l'intempérance.

Et s'il n'arrive pas jusqu'à cette douloureuse extrémité de la folie alcoolique, ce sera au moins pour lui et d'une manière bientôt irréparable, la

déperdition progressive du sens moral, des dons intellectuels et de la force de volonté.

Dès lors ce sera à coup sûr la ruine spirituelle, précipitée par la négligence de tous les devoirs, et l'irruption par cette porte toute grande ouverte, de toutes les passions indomptées faisant d'ordinaire à l'ivrognerie un sinistre cortège de vices dégradants et honteux.

Il porte même sur son corps l'empreinte laissée par le démon de l'intempérance.

Car cette passion a cela de particulier qu'elle s'attaque à l'homme tout entier.

Elle brûle à petit feu l'organisme et mine en peu de temps les plus fortes constitutions.

Source féconde des maladies les plus graves, l'intempérance tient son esclave sous la menace constante d'une mort foudroyante.

Et en attendant ce dénouement qu'elle tient en réserve, elle abrutit le corps et détruit ce qui reste de l'image divine, elle le réduit à n'être, sous sa domination complète, qu'une masse inerte, rejetée loin de la vue par la brutalité de ceux-là même qui

ont été les complices ou les tyrans avarés de ce malheureux.

\* \* \*

Là ne se bornent pas les effets, déjà si lamentables, de l'ivrognerie ; et ce que nous avons à ajouter ne s'applique pas seulement à ceux qui traînent jusque dans la fange la loque humaine qu'ils sont devenus par l'ivresse habituelle ; mais bien à ceux même qui sans tomber aussi bas, côtoient l'abîme ouvert sous leurs pieds, en se laissant aller imprudemment à des abus qui ne peuvent que grandir, et dont les suites sont déjà trop manifestes. L'intempérance n'attend pas longtemps pour faire de son esclave la cause de la misère morale et de la détresse matérielle qu'elle introduit à coup sûr dans les familles.

L'homme adonné à la boisson, fût-il par la nature doué du meilleur caractère, et eût-il reçu l'éducation la mieux soignée, devient presque fatalement un égoïste qui ne songe qu'à satisfaire sa passion, même au prix des privations et des souffrances im-

posées par lui aux êtres qui lui tiennent de plus près.

C'est un paresseux, qui n'accomplit plus qu'un juste ce qu'il lui faut de travail pour se donner de quoi boire ; c'est un violent, qui ne souffre aucun reproche et ne peut endurer aucune plainte.

C'est un époux sans-cœur, un père sans entrailles alors qu'il était connu pour son dévouement et sa tendresse. Sa femme, ses enfants : ces mots ne disent plus rien à son âme dévoyée.

La boisson a tout remplacé en chassant le bon Dieu lui-même.

S'il entre à la maison, c'est pour faire entendre des imprécations et des blasphèmes, c'est pour accabler de menaces et de coups, à la première contradiction, les êtres qui lui étaient les plus chers. C'est pour arracher, s'il le peut, à la famille réduite à l'indigence, à la mère et aux enfants, les derniers sous qui devaient servir à réchauffer leurs membres ou apaiser leur faim, et il s'en va les boire.

L'épouse triste, découragée, si elle est assez forte et assez généreuse pour supporter l'épreuve et ne

pas aggraver le mal par de vaines récriminations, se contentera de gémir et de pleurer.

Mais il faut bien qu'elle se dise, dans le silence de son martyre, que le bonheur, dont elle avait jadis, au pied des autels, reçu les plus riantes promesses, est aru de son foyer parce que l'intempérance est venue s'y asseoir.

Et désormais, dans ce ménage auparavant si uni, c'est la discorde, c'est l'indifférence, puis la haine et finalement l'abandon ou la rupture, à moins que la femme, par un suprême effort de générosité héroïque, ne consente à rester attachée, par des chaînes devenues si lourdes, à un époux devenu son bourreau.

Et les enfants, qui ne demandent qu'à aimer, qu'à vénérer, à écouter docilement leur père, de quelle frayeur ne sont-ils pas saisis à le voir les yeux hagards, titubant, ayant peine à parler et ne laissant tomber de cette bouche fétide, que des paroles obscènes ou des jurements de colère.

Est-ce un homme, un chrétien, un père qu'ils



contemplant avec terreur, dont ils repoussent les caresses avec dégoût !

S'il n'a pas perdu les droits inhérents à l'autorité paternelle, comment peut-il désormais prétendre les exercer avec fruit.

Quel scandale pour ses fils !

\* \* \*

Perdu dans l'affection de sa famille, au sanctuaire désolé du foyer domestique, que fait l'intempérant de sa position dans la société ?

Il a bientôt perdu l'estime, la confiance dont il était jadis honoré ; on le montre du doigt avec mépris ; il ne compte plus guère dans l'esprit de ses anciens amis, qui tour à tour l'abandonnent, quelquefois après l'avoir aidé à descendre aussi bas.

Il devient une non-valeur sociale, quand il ne s'abandonne pas tout à fait au déchaînement de ses plus brutales passions.

Par ses chants dissolus, ses propos licencieux, aussi bien que par sa conduite désordonnée, ses folles dépenses, et par la perte de tout contrôle sur sa vie, il voit disparaître comme par enchantement tout son crédit comme toute son influence, et finalement tout emploi. Il s'enfonce chaque jour dans des dettes qu'il ne pourra jamais solder.

Il dissipe l'héritage des ancêtres aussi bien que les économies péniblement amassées ; bientôt ce sera la catastrophe finale, le drame de la misère, celui de l'intempérance.

Combien en avez-vous vu de ces terres paternelles, saisies, vendues, passées en d'autres mains ; de ces familles dispersées, de ces paroisses même décimées par le terrible fléau ?

Et l'on dit froidement : ce pauvre malheureux s'était livré à la boisson, il a tout bu, et d'une honnête aisance qu'il possédait ou qu'il pouvait facilement acquérir, il reste pour lui le déshonneur et le chemin public.

Heureux encore si, dans son épouvantable ruine,

il ne se porte pas, sous l'influence de l'ivresse, à ces excès qui ont leur dénouement devant la justice criminelle.

Car on le sait, la grande pourvoyeuse des asiles, des prisons, des bagnes et de l'échafaud lui-même, c'est par-dessus tout la boisson, l'intempérance.

Avons-nous trop chargé le tableau ? Pour le peindre, nous avons emprunté le pinceau et les couleurs employés par les Pères de l'Église qui déjà, de leur temps, avaient à combattre un si redoutable ennemi.

Saint Hilaire nous dit que l'intempérance jette le corps dans un excès ignoble, enlève la raison à l'intelligence, la parole à la langue, la mémoire à l'esprit ; aux pieds la faculté de marcher ; elle inflige une espèce de mort à cet être qui est pourtant plein de santé.

Un autre, saint Laurent Justinien, a des expressions encore plus dures. Par l'ivrognerie, dit-il, la constitution est affaiblie, les flammes de la débauche sont allumées, la raison est détruite et la porte ouverte aux crimes et aux meurtres de toutes sortes.

L'ivrognerie fait dire des paroles insensées de médisance et de folie ; l'intelligence est hébétée, la maturité de la pensée disparaît, une joie folle la remplace, renverse toutes les barrières et mène à toutes les corruptions.

\* \* \*

Or, nous le répétons avec amertume, l'intempérance fait depuis quelques années des progrès inquiétants.

Et si l'on se rassure en disant que peu nombreux sont les ivrognes invétérés, arrivés au fond de cet abîme d'iniquité et de turpitude que nous venons de décrire, nous répondrons que le danger est le même pour tous ceux qui s'adonnent à l'abus des liqueurs enivrantes, et qu'aucun ne saurait se flatter de fixer lui-même les limites où s'arrêteront ses excès.

Voilà pourquoi nous estimons que c'est plus que jamais notre devoir impérieux de faire appel à toutes les bonnes volontés, afin qu'elles se liguent

contre le démon de l'intempérance pour le combattre avec énergie et avec succès.

Vos pasteurs élèvent souvent la voix pour vous signaler les dangers auxquels sont plus particulièrement exposées les paroisses dont ils ont la charge et dans des retraites fréquentes, de zélés missionnaires viennent à leur tour faire appel à votre religion et à votre courage dans cette lutte, où il faut en effet compter d'abord sur la grâce de Dieu puis ensuite sur le désintéressement et sur le caractère viril de tous ceux qui ont à cet égard une responsabilité sociale à porter.

On vous prêche avec force le mal spirituel, la mort des âmes causée par l'ivrognerie.

On vous rappelle ces paroles par lesquelles l'Esprit-Saint flétrit ce vice d'autant plus odieux qu'il est la source à laquelle s'alimentent toutes les mauvaises passions.

“ A qui dira-t-on malédiction ! Pour qui les querelles et les pièges ? sinon pour ceux qui passent leur temps à boire... Il se ruineront... l'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche... l'intem-

pérance est pleine de désordres... elle produit la colère et l'emportement et attire de grandes ruines. Elle a tué bien des hommes " (1).

" Malheur à vous qui vous levez le matin ne songeant qu'à boire, pour porter l'ivresse jusqu'au soir " (2).

" Malheur à vous qui mettez votre gloire à supporter la boisson et votre force à remplir des verres de liqueurs enivrantes (3).

" Car l'intempérance *rend le cœur aussi dur que la pierre* ; elle provoque la colère de Dieu ".

" Elle réduit l'homme au rang des bêtes de somme ".

" Ne vous livrez donc pas aux excès de vin (4), car les ivrognes ne posséderont pas le royaume de Dieu " (5).

Et tout en dénonçant un désordre qui est " la

(1) Prov. Eccl.

(2) Is., VIII.

(3) Eccl., XXVI.

(4) Ephés., V, 18.

(5) 1 Cor., VI, 10.

honte des mœurs, le déshonneur de la vie, la ruine de l'honnêteté, le poison des âmes" (6), on vous expose les beautés de la vertu de tempérance, dont l'apôtre a donné la loi fondamentale en disant : soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout à la gloire de Dieu.

Les prédicateurs font plus encore, et c'est ici particulièrement que nous désirons leur donner tout l'appui qui peut venir de la parole du premier pasteur.

Quand le prêtre, préposé au salut des âmes dans une paroisse dont la charge lui a été dûment confiée, s'élève contre la multiplication trop facile et trop grande des auberges, contre la mauvaise tenue de certaines d'entre elles, contre la facilité exagérée avec laquelle on les fréquente dans l'unique but de boire et parfois de s'enivrer, nous vous le déclarons solennellement, il a cent fois raison de le faire, et en cela il remplit le devoir qui lui incombe en sa qualité de ministre de Dieu et de gardien de vos âmes.

---

(6) S. Augustin.

Et ceux-là portent devant Dieu et sur leur salut éternel une responsabilité bien redoutable, qui opposent au zèle du pasteur l'inertie voulue, ou, plus encore, un mauvais vouloir arrêté et positif.

Mais que dire des citoyens qui, sous des prétextes absolument futiles, par des raisonnements faux et subversifs de tout bon ordre, cherchent à contrecarrer l'action pastorale alors qu'elle ne s'exerce que pour le bien spirituel et pour la prospérité bien entendue de toute une paroisse.

Admettons que, la plupart du temps du moins, il y a plutôt insouciance que malice, sympathie mal placée, ou mieux encore, aveuglement de l'esprit, et manière déplorable de comprendre l'intérêt public.

Toujours est-il que, de l'aveu du plus grand nombre, les occasions de boire et même de boire avec excès, de s'enivrer, se multiplient d'une façon qui effraie tous ceux que préoccupent le bon ordre social et l'avenir du pays.

Mais puisque les bons citoyens, et grâce à Dieu, c'est la généralité, pensent comme nous, pourquoi n'agiraient-ils pas avec nous en commençant par



eux-mêmes et en opposant aux progrès de l'inter  
pérance une réaction devenue absolument urgente.

Voyons, pourquoi ne se peut-il conclure un ma  
ché sans qu'il soit scellé par la boisson ? pourqu  
ne pouvez-vous recevoir un ami sans lui faire l'in  
jure de supposer apparemment qu'il vient surtout  
pour goûter vos liqueurs !

Pourquoi, cultivateurs, dans les concours agrico  
les, après qu'on vous a dit comment il faut travail  
ler, et comment il faut pratiquer l'économie pour  
réussir dans votre noble profession, pourquoi, disons-  
nous, gaspiller sur le champ le plus clair de votre  
profit par des invitations répétées où l'on boit  
ensemble, souvent jusqu'à l'excès ?

Pourquoi, au temps des élections, vous faire cette  
injure atroce d'inonder nos campagnes de boissons  
enivrantes, alors qu'on vient solliciter des suffrages  
que vous devez donner dans la parfaite lucidité de  
votre esprit et la pleine conscience de votre devoir ?

Pourquoi même cette consommation domestique  
exagérée qui va parfois jusqu'à faire des boissons  
enivrantes l'article le plus chargé du budget fami  
lial ?

Pouvons-nous encore ne pas dénoncer avec vigueur ces excursions, surtout du dimanche, dans lesquelles l'intempérance, ouvertement favorisée, devient la cause de désordres éclatants, de rixes sanglantes, et qui promènent le scandale d'une localité à une autre ?

Vous le voyez, nous ne parlons que des choses qui se passent trop communément parmi nous et qui, par leur caractère trop général, contribuent puissamment à entretenir et à développer l'intempérance.

Nous voudrions n'avoir pas à signaler des désordres moins fréquents mais beaucoup plus graves commis par ces jeunes gens. L'esprit léger, qui se plaît à tendre des pièges pour y faire tomber leurs amis, pour leur faire manquer à des engagements pris devant Dieu, pour les faire boire malgré eux, et après les avoir enivrés, en faire l'objet de leurs cruelles moqueries.

Ils ont répété le crime de Caïn tuant son frère, et il leur sera demandé âme pour âme.

Les bons citoyens comprennent que l'intempé-

rance est une plaie sociale, et que bien loin de chercher à l'étendre en multipliant les occasions, il faut au contraire travailler à la restreindre et même à la fermer si c'est possible.

Voilà pourquoi ils sauront faire appel à leurs convictions pour les affirmer sans crainte quand ils seront appelés à se prononcer, soit sur une pétition qu'on leur présente pour obtenir leur signature, leur consentement en vue d'ouvrir une nouvelle auberge nullement indispensable ; soit quand il s'agira de choisir ceux d'entre eux auxquels seront dévolus les intérêts généraux d'une ville, d'un village ou d'une paroisse.

Ils savent que le bien moral d'une population doit tout primer, et que leurs mandataires doivent être les échos et les porte-voix de leurs sentiments ; et ils sauront accomplir leur devoir en remettant la gestion de leurs affaires communes aux mains de personnes intègres, qui seront les champions décidés de la grande cause de la tempérance chrétienne.

Et les élus du peuple, s'ils sont vraiment intelligents et dignes du mandat qu'ils avaient brigué et que le vote populaire leur a confié, fidèles à leurs promesses, en hommes d'honneur et de conscience, sauront faire planer au-dessus de leurs préférences ou de leurs sympathies personnelles, malgré toutes les intrigues et tous les vains subterfuges, le souci constant du bon ordre public et de la bonne renommée de leurs constituants.

Se souvenant qu'ils auront à rendre un compte sévère de leur administration et de chacun de leurs votes, ils ne se retrancheront point derrière de misérables sophismes pour laisser faire, et encore moins pour augmenter la déplorable besogne de l'intempérance.

Parce que le crédit collectif et la réputation d'une paroisse ou d'une ville dépendent de la prospérité et du bon renom des citoyens eux-mêmes, ils feront tout en leur pouvoir pour les maintenir et ne pas les compromettre en favorisant, de quelque manière que ce soit, l'intempérance qui jette le discrédit et attire le mépris sur les localités où elle établit son empire.

Ils comprennent que loin d'enrichir le trésor municipal, le commerce trop encouragé des boissons alcooliques appauvrit en réalité une population au sein de laquelle diminuent par là la moralité, le travail et les sages écor

On les a choisis, parce qu'ils paraissaient mériter l'estime et la confiance des familles. Ils protégeront donc ces mêmes familles dans ce qu'elles ont de plus cher, la paix de leurs foyers.

Si le zèle chez eux est actif et efficace quand il s'agit d'arrêter aux portes de leur municipalité, la contagion menaçante d'une maladie qui après tout n'atteint que les corps, et fait en somme des ravages restreints, ils n'auront pas moins de vigueur pour empêcher de se multiplier les foyers pestilentiels qui répandent fatalement une épidémie qui ruine les âmes encore plus qu'elle ne détruit la santé, et qui, même au point de vue des intérêts matériels, cause à la population tout entière un mal beaucoup plus grand et plus irréparable.

On peut compter les victimes de la petite vérole ; qui donc pourrait donner le nombre de celles tom-

bées sous les morsures venimeuses du démon de l'ivrognerie.

Sans chercher à se dérober à l'accomplissement d'un devoir parfois difficile, ayant su résister à toutes les sollicitations, à toutes les mauvaises influences mises en jeu par le démon de l'intempérance, ils n'ont accordé, et à bon escient, et à des citoyens irréprochables, que les licences strictement nécessaires.

Ils ne le font jamais pour des fins politiques, pour faire plaisir, ou pour rendre un prétendu service à des personnes qui n'ont pas les qualités voulues pour garantir la sécurité des familles.

Là ne s'est pas borné leur dévouement ; ils savent encore, par une active surveillance, procurer, pour l'avantage de tous, la stricte observation des lois qui régissent la tenue des auberges. Ils n'accordent point aux délinquants une protection indue qui les encourage dans leurs fautes, sachant trop bien que, dans les cas de ce genre, l'indulgence devient un crime, une cruauté, puisqu'elle s'exerce aux dépens de la charité et de la justice, et qu'elle est payée

par le désordre, la désolation et la ruine d'un grand nombre.

Dans le plus grand intérêt de ceux même qui exercent sous leur contrôle le commerce périlleux des boissons enivrantes, ils tiendront ferme à ce que les hôtels se maintiennent respectables et, ne deviennent pas, par leur mauvaise tenue, la honte d'une paroisse et la terreur des épouses et des mères.

Ces hommes, ces citoyens, qui portent le nom honorable de *conseillers*, ont obtenu par des voies légitimes et exercent à leur honneur, la charge responsable que le peuple leur a confiée, et ils sont sûrs de ne point encourir le châtiement du ciel ou les justes reproches de leurs concitoyens.

Ils sont les aides de la Religion elle-même dans la lutte à soutenir contre l'intempérance et les conséquences qu'elle traîne après elle.

S'il n'est pas illégitime en lui-même, le commerce des liqueurs enivrantes est dangereux à ce point qu'il ne saurait être permis qu'à des personnes parfaitement connues pour leur honorabilité et pour la fermeté de leur caractère.

L'aubergiste manipule un poison véritable, un poison mortel, qui, à moins d'une grande prudence de la part d'un commerçant très consciencieux, perd les âmes et tue les corps. Ceci est admis.

Dès lors, ne faut-il pas, chez l'aubergiste une force de volonté peu commune pour résister à la tentation d'augmenter ses ressources, de faire rapidement une fortune édifiée sur la faiblesse humaine, sur la passion des clients qu'il voudra plus nombreux, plus prodigues afin d'en tirer plus d'argent.

Nous ne craignons pas de le dire, l'aubergiste qui, muni régulièrement d'une licence donnée de bonne foi, dirige un hôtel reconnu pour répondre au besoin du public ; qui est absolument sobre pour lui-même ; qui ne vend qu'à bon escient, sans la frelater, sa marchandise à des clients qui n'en abusent pas par sa faute ; qui ne souffre dans sa mai-



son aucun désordre quelconque ; qui observe strictement les jours marqués pour le repos religieux ; qui ne cherche pas à éluder les lois ; qui n'incite personne à boire et s'abstient surtout d'y provoquer les jeunes gens ; qui ne vend jamais aux enfants ; qui en un mot, se montre consciencieux observateur des règlements, cet aubergiste est digne de l'estime de tous, et l'on est sans crainte à son endroit, comme lui-même n'a pas à redouter les colères de Dieu ni la réprobation des familles.

Il n'attire pas la malédiction divine sur son négoce dont il comprend les dangers et qu'il exerce avec la prudence voulue.

Il ne perd pas les âmes et ne compromet pas son propre salut.

Il ne profane point le dimanche, et ne permet pas qu'on vienne chez lui troubler le repos dominical.

Il ne fait point boire des hommes déjà ivres pour les rejeter ensuite cruellement à la porte.

Il n'attend pas l'ouvrier pour lui ôter le pain de sa famille avec le salaire de la semaine.

Il ne prélève point un véritable impôt du sang.

Il ne se laisse pas troubler ni ébranler par la concurrence déloyale que peuvent lui faire des confrères moins honnêtes et moins scrupuleux.

L'argent qu'il gagne par son commerce ne suinte pas les larmes et il le compte sans remords.

Il n'assume pas la responsabilité des crimes dûs à l'intempérance parce qu'il n'en est pas la cause.

Son hôtel est franchement ouvert et ne contient pas de pièces dérobées où la jeunesse est admise à laisser son honneur avec sa vertu.

Ce n'est pas chez lui qu'on retrace les suicides, les meurtres, les autres crimes, suites d'une ivresse qu'il n'aurait jamais permise.

Sa maison est respectable : elle ne connaît point les querelles tapageuses, ni les rixes sanglantes ; le jeu de cartes intéressé n'y conspire pas avec la boisson pour perdre les hommes et les jeunes gens.

Ce n'est pas lui qui, pour masquer les dépenses faites à crédit au détriment de toute une famille, par des hommes, des jeunes gens qui jouent et boi-

vent sans compter, fera de fausses entrées, pour faire payer ensuite à l'épouse ou à la mère des denrées fictives qui ne sont jamais parvenues à la maison.

Parcequ'il est rigide observateur des lois, il n'en a pas une crainte, hélas ! trop imaginaire, et n'a pas à redouter leur vindicte, ou leur sanction.

Exempt de reproche, parcequ'il est exempt de faute, il n'a pas besoin pour se soustraire aux effets d'une sentence qui ne l'atteint point, de recourir à des procédés incorrects qui compromettraient avec lui des amis trop indulgents, faibles au point de manquer à leurs devoirs les plus graves.

Voilà, comment se comporte l'aubergiste irréprochable. Ce n'est pas vers lui que s'élève le triste concert des lamentations des mères et des enfants. Ce n'est pas sur lui que pèse la réprobation des bons citoyens ; sur sa tête n'est pas suspendu le glaive de la colère divine.

Mais les autres !

Eh bien ! les autres : nous vous laissons à vous-mêmes, le soin de les connaître et de les juger.

Mais à eux-mêmes, et par pitié pour leur âme, nous leur disons de faire devant Dieu un sérieux examen de conscience et de se demander, en présence de l'éternité elle-même, si le profit criminel que leur rapporte leur commerce n'est pas plus que couvert par la dette effroyable qu'ils ont contractée et qu'ils augmentent chaque jour envers Dieu offensé par leur faute, envers les âmes perdues par leur criminelle connivence, envers les familles jetées dans la désolation, envers la société dont l'intempérance, qu'ils propagent de gaieté de cœur, gangrène et décime les membres.

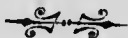
Et nous les supplions de renoncer à une profession dans laquelle ils se perdent en perdant les autres.

\* \* \*

Nous vous convions à la prière que nous adresserons à Marie Immaculée afin d'obtenir son secours puissant dans la guerre à soutenir contre l'intempérance.

Femmes pieuses, épouses, mères de famille, vous êtes plus que personne intéressées à voir régner dans vos demeures la tempérance qui en conservera la paix, fondée sur l'estime, la confiance et l'amour. Priez avec ferveur ; travaillez avec énergie et constance pour cette cause qui est la vôtre, qui est celle des âmes, qui est celle de Dieu lui-même.

Valleyfield, le 25 décembre 1903,  
fête de la Nativité de Notre-Seigneur.





## AUX CHEFS DE FAMILLE

---

### PAS DE MILIEU

---

Nos très chers frères,

**N**ON, pas de milieu !  
Il vous faut être pour ou contre le bon Dieu ; pour ou contre la tempérance chrétienne.

C'est le cas de dire qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois. Pas d'illusion possible.

Voici bientôt, durant ce mois, le moment décisif, ou chacun devra se faire connaître tel qu'il est : serviteur de Dieu ou partisan, conscient ou non, du démon de l'intempérance.

La double question va se poser dans chaque

paroisse : combien de licences d'auberges ? à qui les accorder ?

Tous vous aurez à répondre, soit en signant ou en refusant de signer les listes de recommandation, soit par un vote affirmatif ou négatif dans le conseil municipal.

Deux étendards sont levés, celui de la croix de tempérance et celui de Satan qui veut par l'ivrognerie de plus en plus répandue, ravager notre peuple et l'avilir.

\* \* \*

Sous la bannière du démon vont se ranger CEUX QUI TROUVENT que la boisson ne coule pas encore suffisamment pour empoisonner les corps et tuer les âmes ;

Que l'abus des liqueurs enivrantes n'est pas encore assez lamentable ;

Que les désastres causés par l'ivrognerie ne sont pas assez terribles ;

Que ce vampire insatiable ne suce pas encore

assez du sang de notre race, et qu'il faut lui fournir des victimes en plus grand nombre ;

Qu'il n'y a pas assez de santés délabrées par l'alcoolisme, d'intelligences par lui déprimées, — de cœurs dépravés — de ménages troublés, divisés, dispersés — de familles désolées — de jeunes gens perdus ou en train de se perdre. Ceux-là jugeront qu'il faut augmenter indûment le nombre des auberges.

De plus, ceux qui veulent que le dimanche soit davantage profané ; qu'on entende encore plus de juréments et de blasphèmes ; qu'on voit se multiplier les désordres les plus terrifiants, même les vols, les rixes, les meurtres, fruits trop communs de l'ivresse : ceux-ci travailleront à faire donner des licences déjà superflues, à des hommes qui, sans aucun souci des lois divines et humaines, seront insensibles aux remords, ne chercheront qu'à faire de l'argent à même le vice qu'ils encouragent, sans se préoccuper du bon Dieu cruellement offensé, non plus que des supplications des épouses, ni des larmes des mères, ni de la détresse des enfants. . . . sans s'inquiéter même de leur salut éternel qu'ils



compromettent en travaillant à la perte de leur prochain.

*Beaucoup d'auberges, et des auberges mal tenues :*  
c'est le mot d'ordre du démon.

\* \* \*

Réussira-t-il dans son infernal dessein ? Nous ne voulons pas le croire.

Autour de la croix du Christ vont se grouper, en rangs serrés, tous les bons citoyens, les bons chrétiens et ils ne seront ni moins nombreux, ni moins actifs, ni moins énergiques, ni moins persévérants.

Oui, il y a les braves qui sont à la fois respectables, sérieux et intelligents.

Ils savent ce que vaut une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ et appelée au bonheur du ciel.

Ils savent ce que vaut une famille où règne la sobriété ; ce que vaut pour la religion et pour la patrie un foyer où l'homme est tempérant et la femme respectée, où la concorde, le travail, l'écono-

mie, soutenus par la piété, concourent à donner l'aisance et le bonheur.

Ils veulent, eux, diminuer plutôt qu'augmenter cet impôt cruel prélevé sur le salaire de l'époux, sur les pleurs de l'épouse, sur le sang des familles, par le tyran de l'intempérance.

Ils ne sont ni peureux, ni indifférents.

Sans se laisser arrêter par des considérations d'amitié, de fausse pitié, de partisanerie, ou même d'intérêt personnel, ils savent parler avec franchise, et remplir leur devoir avec énergie et constance. Ils ont le jugement droit ; ils savent donc que ce qui appauvrit les familles ne saurait enrichir une population, et que si la boisson fait marcher le commerce dans un village ou une paroisse, c'est vers la ruine morale et même matérielle.

Ils veulent le bon ordre public, et conserver à leur paroisse ou à leur municipalité le renom de paix, de labour honnête, de respect mutuel et de bon accord, qui est la base du crédit moral d'une population, et dont la tempérance est une des conditions essentielles.

Ceux-là, les hommes de bon sens, religieux autant que dévoués aux vrais intérêts des familles, chercheront plutôt à restreindre la vente des liqueurs, et ne la confieront, autant que cela dépendra d'eux, qu'à des citoyens irréprochables, ayant le sentiment du devoir, et capables d'étouffer sous les dictées de la conscience le misérable penchant de l'avarice.

*Seulement les auberges nécessaires, et toutes très respectables* : c'est la devise des bons citoyens.

\* \* \*

Qui l'emportera ?

Nous vous conjurons par tout ce que vous avez de plus cher ; pour l'amour du bon Dieu, au nom des familles, au nom des âmes, et pour votre propre salut, entendez-nous, écoutez-nous, croyez-nous.

C'est pour le bonheur de chacun, c'est pour le bien général.

Puissiez-vous, tous sans aucune exception, comprendre si bien, et si bien remplir votre devoir, que

nous puissions nous dire qu'après tout, dans chacune des paroisses de notre diocèse, il n'y a pas deux camps, mais un seul, celui de Notre-Seigneur ; que tous nos citoyens sont décidément rangés autour de la Croix ; qu'il n'en reste aucun pour soutenir la vilaine cause de l'intempérance, et alors, à la grande joie de l'Église au grand soulagement des familles, il n'y aura partout que les auberges strictement nécessaires, et toutes seront parfaitement tenues à la satisfaction des autorités religieuses et civiles.

C'est le vœu de notre cœur, et dans le ferme espoir de le voir se réaliser au près et au loin, nous appelons sur vous tous, les bénédictions de Notre-Seigneur.

Valleyfield, 1er mars 1908.







## A MESSIEURS LES MAIRES

ET LES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

---

Messieurs,

**L'**INTEMPÉRANCE fait au milieu de notre peuple des progrès alarmants, et l'alcoolisme menace de devenir une plaie de la race canadienne-française.

Voilà ce que vous entendez, comme nous, tous les jours. Voilà ce qui se dit non seulement dans la chaire, mais sur le banc des magistrats, dans les réunions patriotiques, dans les congrès où se traitent les intérêts généraux de la nation. Voilà ce que

prouvent les faits de chaque jour et ce dont les journaux nous offrent les stupéfiants détails. Voilà ce que reconnaissent les hommes les plus sérieux dans toutes les classes de la société, et c'est bien ce que vous admettez vous-mêmes.

Il est établi que la consommation des liqueurs enivrantes, même dans nos campagnes, atteint chaque année un chiffre exorbitant, hors de proportion avec le nombre des familles.

Les auberges, au lieu de diminuer, tendent à augmenter annuellement, et avec elles s'augmente aussi, dans la dépense exagérée de la boisson, la déperdition des forces vitales, physiques et morales des individus et des familles.

Faisons un simple calcul, mettons à la base le nombre approximatif de douze mille foyers ; à côté de ce chiffre, insérez celui de cent cinquante auberges et voyez ce qu'il en coûte au diocèse, à ses diverses paroisses, à nos familles pour alimenter, soutenir, faire prospérer, enrichir quatre fois plus d'auberges qu'il n'en faut.

Songez en conséquence au montant énorme d'ar-

gent, qui s'écoule par cette voie néfaste du commerce exagéré des boissons enivrantes et voyez ce qui pourrait, sans effort, au moyen de tant d'argent gaspillé, se faire pour l'avantage matériel de la municipalité, pour la fabrique, pour tenir vos écoles sur un pied convenable, pour garder toutes vos familles dans vos paroisses respectives et y maintenir l'aisance, le confort, la paix et le bonheur.

La boisson à elle seule, simplement en prenant le surplus de ce qui pourrait raisonnablement s'admettre, coûte plus cher que l'instruction de tous vos enfants, que le soutien de toutes vos maisons de charité, et que l'entretien même de vos églises.

Mais ceci n'est qu'un côté et le moins noble de la question. Vous êtes, chacun de vous, messieurs, au milieu d'une famille dont vous soutenez l'honorabilité, et que vous espérez garder longtemps dans la possession des biens que vous lui avez procurés et conservés ; c'est votre joie, c'est votre bonheur.

Mais regardez autour de vous, parcourez les rues de votre village et les rangs de votre paroisse, refaites par la pensée l'histoire de tant de familles



que vous avez connues, heureuses comme la vôtre, en possession jadis du même bonheur et d'un héritage semblable.

Comptez le nombre de maisons désertées, de familles dispersées, jetées aux quatre vents de la misère et plongées à tout jamais dans la tristesse et le déshonneur.

Cherchez, pour tous ces malheureux, les causes de tant de ruines.

Est-ce à la suite de la construction d'une église et d'une répartition trop coûteuse ? est-ce pour avoir voulu procurer à leurs enfants une éducation soignée ? est-ce pour avoir voulu maintenir dans leur maison un confort raisonnable ? est-ce pour avoir fourni honnêtement leur quote-part aux améliorations de la municipalité et au progrès matériel de leur paroisse ?

Oh non ! et vous le savez bien.

C'est la boisson, c'est l'intempérance, c'est l'ivrognerie et le cortège de désordres qu'elle traîne après elle, qui ont désolé la plupart de ces familles et précipité leur déchéance.

Et ces jeunes gens, pour qui l'avenir semblait plein de promesses, qui avaient de la santé, du talent, et paraissaient appelés à occuper une place enviable parmi leurs concitoyens, combien de temps leur a-t-il fallu pour se perdre ?

Ils ont commencé par fréquenter les auberges, ils se sont mis à boire, ils sont devenus ivrognes, ils ont gaspillé le bien paternel, ils sont tombés bien bas, entraînés par l'intempérance et la paresse, ils ne comptent plus, ce sont des alcoolisés de vingt-cinq ans.

Et nous ne parlons pas de ces faits terrifiants, de ces accidents lamentables, qui de temps à autre se produisent même dans nos paroisses et dont les journaux publient le récit sous la rubrique devenue banale : drame de l'ivrognerie.

Ceci est de l'histoire de tous les jours, et de chaque localité.

Qui faut-il tenir responsable de tant de désastres ?

Nous ne voulons rien exagérer. Nous savons que la question est complexe et qu'il est bien difficile, si

non impossible, de délimiter la part qui peut revenir à chacun dans un état de choses qui affecte la société dans son ensemble, et qui tient même à quelque vice fondamental de son organisation.

Il est vrai de même que chacun doit porter le poids de son propre péché, que la victime du vice dégradant de l'intempérance, en dépit de son malheur, reste personnellement coupable de n'avoir pas su résister aux tentations et fuir les pièges tendus sous ses pas.

Et parce que l'intempérance est avant tout une offense contre Dieu, et l'ivrognerie un crime, il est évident qu'il faut compter principalement sur la religion, qui seule peut agir sur les âmes.

C'est ce que nous avons tâché de démontrer naguère dans une lettre pastorale ; c'est pour cela que vos pasteurs prêchent la vertu de tempérance et s'efforcent de la faire pratiquer, s'inspirant dans leurs paroles des motifs surnaturels qui, seuls, peuvent produire tout l'effet désiré.

Il n'en est pas moins vrai, que les tentations extérieures amènent la chute de la plupart des

victimes de l'intempérance, lesquelles auraient peut-être vécu dans la sobriété, seraient restées vertueuses, si les occasions de tomber avaient été moins nombreuses et moins pressantes.

Et alors, s'il y a vraiment moyen de rendre ces tentations moins fréquentes, de diminuer le nombre de ces pièges, est-ce que ceux-là qui peuvent le faire n'y sont pas tenus absolument, et s'ils persistent à laisser les embûches ouvertes, quand c'est leur devoir de protéger les faibles et les imprudents, ne sont-ils pas alors de connivence avec l'esprit du mal qui pousse les âmes à la perdition, et ouvre devant les familles le chemin presque inévitable de la honte et du désespoir.

\* \* \*

Or, messieurs, par notre législation actuelle, c'est le conseil municipal qui a d'une façon presque exclusive l'autorité et les pouvoirs voulus pour régler, dans les limites de sa juridiction, le

commerce des boissons enivrantes ; c'est lui qui accorde les *licences*, en fixe le nombre, et qui ensuite garde le droit et a le devoir de maintenir les auberges dans l'observance parfaite des lois et des règlements qui les concernent.

D'un autre côté, il est absolument certain que la consommation des liqueurs enivrantes augmente dans une paroisse avec la multiplication des auberges, et que celles-ci sont elles-mêmes d'autant plus mal tenues, causent d'autant plus de désordres que la concurrence les force, pour ainsi dire, pour gagner leur argent à enfreindre tous les règlements et à mépriser toutes les lois.

Ceci est un fait d'expérience qui ne souffre point de réplique, et il se formule ainsi : les auberges trop nombreuses sont la cause immédiate des progrès alarmants de l'intempérance dans nos campagnes, et ce sont les conseils municipaux qui donnent les *licences* ou les refusent à leur gré.

Messieurs, la confiance de vos concitoyens, exprimée par leurs suffrages, a remis entre vos mains la gestion des intérêts communs des familles qui for-

ment votre paroisse ou votre municipalité ; vous avez été élus parce que l'on voyait en vous des hommes d'une probité indiscutable, et que déjà, par votre conduite et vos bons exemples, vous étiez à la tête de ceux qui veulent le bonheur de tous dans le bon ordre moral et la prospérité matérielle.

On comptait sur votre dévouement, sur votre patriotisme éclairé, sur votre esprit religieux, sur votre énergie de citoyens et de chrétiens et l'on vous estimait capables de comprendre et de remplir votre devoir en dépit de tous les obstacles.

Si l'on espérait vous voir soutenir en tout, et faire prospérer les intérêts matériels de votre corporation, il est bien certain que l'on comptait surtout que vous protégeriez la morale publique et que vous feriez tous vos efforts pour écarter des familles tout ce qui peut être une menace contre le bonheur domestique.

On estimait donc que votre intelligence et votre courage étant à la hauteur des circonstances, vous comprendriez que l'intempérance est en elle-même un mal très grand et la source trop féconde de tant

de désordres, et qu'il vous incombe d'unir vos efforts pour enrayer ses progrès et diminuer ses ravages.

En outre, vous savez qu'en cela vous avez l'appui certain, bien que souvent trop discret, de la population à peu près tout entière ; vous savez que les familles le désirent ardemment, que l'Église vous supplie au nom de Dieu et pour le salut des âmes de lui prêter votre concours franc et efficace pour la lutte qu'elle doit elle-même soutenir contre un vice ruineux, dégradant, et qui est la cause de tant de péchés.

Nous vous mettons aujourd'hui, une fois de plus, en présence de votre devoir et des intérêts généraux dont vous avez la garde.

Au nom de Dieu, au nom de la sainte Église, au nom des familles, sur la responsabilité que vous portez, sur le serment que vous avez prêté, efforcez-vous de réagir avec fermeté et constance, sans faux-fuyant, sans respect humain, sans faiblesse, contre la multiplicité exagérée des débits de boissons enivrantes.

Nous savons les raisonnements que l'on fait d'ordinaire pour amener votre conseil à donner des *licences* d'auberge.

On dit : les *licences* se paient cher, et leur produit constitue un revenu appréciable pour le trésor municipal. Est-ce à vous qu'il faut démontrer que ce raisonnement pêche par la base. Vous avez trop l'expérience des affaires pour ignorer qu'une paroisse ou une municipalité quelconque ne saurait compter comme bénéfice ce qui cause l'appauvrissement des contribuables.

En effet, tout l'argent qui sert à payer la boisson sort de la paroisse, et la petite portion que représente le paiement de la *licence* est bien des fois multipliée, par les sommes qui s'en vont au loin.

Tout homme sensé doit l'admettre, une population dans laquelle le commerce des liqueurs est réduit à ses plus raisonnables limites, sera toujours plus riche et plus prospère, de toute façon, que celle où les auberges inutiles drainent l'argent des familles.

On dit encore : mais les contribuables deman-



dent des auberges et nous présentent des requêtes à cette fin.

Voyons, soyons de bon compte, que valent ces requêtes ? Par qui sont-elles signées ? Comment a-t-on obtenu ces signatures ? Sur quel motif d'intérêt public sont-elles appuyées ? Quelle influence doivent-elles avoir sur des hommes sérieux, pénétrés de l'importance de leur devoir et qui savent à quoi s'en tenir sur tous ces points ?

D'ailleurs, quand même ces requêtes porteraient les noms de tous les constituants, elles laissent votre liberté pleine et entière.

On vous demande, on ne peut pas vous commander : si bien que vous restez absolument responsables de votre action.

Vous savez, du reste, comme nous, que la plupart de ceux qui signent ces requêtes le font contre leur gré, par respect humain, pour suivre les autres, avec le désir secret qu'on en tienne aucun compte. Et puis, vous ne pouvez nier que toutes les épouses et les mères signeraient contre, à deux mains.

Il arrive encore qu'on donne des *licences* pour

maintenir un soi-disant équilibre entre les partis politiques, en accordant à chacun une auberge, et cela par une sorte de concession mutuelle au sein du conseil municipal. Est-ce assez triste, et faut-il croire qu'on se joue à ce point de l'intérêt public le plus élevé, de l'abaisser aux mesquines exigences de l'esprit de parti ?

La politique, qui devrait rester à la porte de nos organisations locales, ne devrait-elle pas au moins être exclue de ces délibérations où la conscience doit décider seule, et pour le bien commun de toute une paroisse ?

Enfin, on est quelquefois ému d'une sorte de fausse pitié à l'égard de quelqu'un qui, ne sachant que faire ou dédaignant de travailler, décide de tenir auberge.

Il faut bien qu'il vive, dit-on, il a vendu sa terre, il a abandonné son métier, que voulez-vous qu'il fasse, sinon avoir un hôtel.

Et l'on semble croire que par là même il a droit à sa licence. Sympathie très mal placée.

D'abord, parce qu'un individu se trouve dans

une position difficile, souvent par sa faute, ce n'est pas une raison pour augmenter par lui les occasions déjà trop nombreuses d'intempérance et de désordre.

Ensuite, si cet homme n'a pu réussir ailleurs, que fera-t-il dans le commerce des boissons enivrantes qui, pour être honnête et lucratif à la fois, demande encore plus de qualités et de capacité.

Et combien en a-t-on vu de ces pauvres canadiens, fils de cultivateurs respectables, ou d'artisans laborieux qui, après avoir laissé gaspiller ou vendre le bien paternel, ont promené d'une paroisse à l'autre un négoce qui, sans les enrichir, faisait d'eux des agents de démoralisation.

Non, messieurs, il ne peut y avoir de raisons valables, suffisamment sérieuses, d'accorder des *licences* en plus du nombre strictement suffisant pour votre localité.

Le faire, ce serait manquer au devoir qui vous incombe sur le serment que vous avez prêté ; ce serait ne pas avoir l'intelligence des intérêts qu'on vous confie, ou n'avoir pas le courage voulu pour les gérer dignement.

Aussi nous garderons-nous de vous faire l'injure de croire que, mis ainsi en présence de la vérité indisputable, vous ne joindrez pas vos efforts à ceux qui se font actuellement par tout le pays, pour arriver à restreindre dans ses justes limites le commerce si dangereux des boissons enivrantes.

Vous pouvez beaucoup, vous pouvez presque tout, dans l'ordre extérieur du moins, pour maintenir au sein de nos paroisses la pratique de la belle vertu de tempérance, et nous avons confiance que vous ne faillirez pas à votre sérieux devoir.

C'est dire que vous ne donnerez pas plus de *licences* qu'il n'en faut, que vous les accorderez toujours à des citoyens respectables, courageux et rigides observateurs des lois et des règlements, qui gardent strictement les jours marqués pour le repos religieux, qui ne vendent pas aux enfants, qui n'enivrent pas les gens, qui ne font pas de leur auberge une maison de désordre.

Et vous les refuserez impitoyablement à tous les autres.

Par là, messieurs, vous aurez fait preuve de

sagesse, d'énergie et de vrai patriotisme ; vous aurez bien mérité du bon Dieu et de votre pays, vous aurez justifié la confiance que l'on repose en vous, et, dans votre paroisse ou votre municipalité, les familles vous béniront, parce que vous aurez écarté d'elles ce qui menaçait le plus leur bonheur et leur prospérité.

Valleyfield, janvier 1906.





## A MESSIEURS LES AUBERGISTES

### OU HOTELIERS

---

Messieurs,

**N**OUS ne pouvez ignorer qu'il se poursuit depuis quelques temps, dans tout le pays, une campagne très active en faveur de la tempérance.

En ce qui nous concerne, nous avons, à diverses reprises et dès les débuts de notre épiscopat, élevé la voix pour faire ressortir la beauté et les avantages de cette vertu éminemment chrétienne, et aussi pour signaler les désordres causés par l'ivrognerie et les maux que l'alcoolisme traîne à sa suite.

Nous croyons en avoir dit suffisamment pour faire comprendre tout le mal produit dans les âmes, dans les familles, au sein des paroisses, par l'abus des liqueurs enivrantes.

Outre le péché, les misères de toutes sortes qu'engendre cette malheureuse passion et que l'expérience de chaque jour nous fait toucher du doigt, sont bien de nature à faire réfléchir sérieusement tous ceux qui portent quelque intérêt au bien général de la population et qui s'inquiètent de l'avenir de notre race.

Nous pouvons jusqu'à un certain point nous réjouir de ce que nos appels réitérés n'ont pas été inutiles, et qu'un grand nombre, au moins, parmi nos diocésains et dans les diverses paroisses, semblent avoir pris à cœur de lutter avec nous contre le terrible fléau qui menace nos foyers.

Toutefois, nous sentons que notre action serait incomplète et nos efforts en partie du moins infructueux, si, après avoir interpellé les diverses classes de la société, nous ne nous tournions enfin vers vous, messieurs, pour solliciter de votre part tout le

conours que votre foi, votre patriotisme, et votre intérêt même bien compris, sont en mesure de nous accorder dans une question qui intéresse, en effet, la religion, la patrie et la famille.

C'est ce que nous voulons essayer de faire aujourd'hui.

Et remarquez bien, messieurs, que nous n'entendons point vous traiter en ennemis ou en adversaires d'une cause si étroitement liée au bonheur de tous.

Au contraire, c'est parce que nous avons l'intime conviction que vous tenez à être de bons chrétiens, de bons citoyens et d'excellents chefs de famille, que nous venons avec confiance faire appel à votre raison aussi bien qu'à votre foi et à vos meilleurs sentiments, étant persuadé qu'il vous suffira à tous d'être mis clairement en face de vos devoirs et de vos responsabilités pour vous rendre de plein gré et avec empressement à nos désirs.

Au reste, nous estimons qu'en définitive c'est vous qui tenez la solution du problème qui agite si fortement la conscience publique, et que la cause de la tempérance sera à peu près gagnée le jour où tous



les aubergistes et hôteliers décideront d'obéir fidèlement aux lois divines et humaines qui régissent leur commerce.

Avant tout, pour bien établir qu'il n'existe dans notre esprit aucune malveillance à l'égard de la profession que vous exercez, nous affirmerons sans crainte qu'elle est par elle-même honorable et capable de rendre de grands services à la société.

Elle est aussi ancienne que le monde.

Il en est fait maintes fois mention dans les Saintes Ecritures, tant dans l'Ancien Testament que dans l'Évangile, et toujours au point de vue de son utilité.

En effet, le nom lui-même l'indique, l'aubergiste ou l'hôtelier est établi pour exercer l'hospitalité envers les étrangers.

Le voyageur est heureux de trouver sous son toit le repos dans la sécurité et ce bien-être relatif qui le remet de ses fatigues et lui permet l'oubli momentané de l'absence.

Quand cette hospitalité se donne avec toutes les formes de la courtoisie, de la bonté, de l'empresse-

ment charitable que vous savez y mettre, elle a plus de prix encore, et ceux-là qui ont beaucoup voyagé savent jusqu'à quel point un pareil accueil est agréable et réconfortant.

De plus, par la manière dont les choses se passent habituellement dans nos paroisses, l'aubergiste faisant le négoce des denrées ordinaires, devient un agent qui facilite aux familles l'acquisition ou l'échange des marchandises qu'elles ont besoin d'acheter ou de vendre ; et dès lors, au point de vue économique et commercial, on peut le dire sans crainte, vous jouez un rôle important et des plus avantageux.

Aussi bien dire que prise dans ce sens, votre profession est non seulement honorable, utile, mais elle est, en quelque sorte, indispensable, et nous n'aurions rien à redire, si, limitée à ce double objet et conduite suivant les règles ordinaires de la justice, elle vous permettait, messieurs, d'acquérir, en même temps que la fortune, une influence légitime et bienfaisante parmi vos concitoyens.

Mais, il se trouve que, d'après l'usage général, on

ajoute à l'administration normale de l'auberge et au commerce régulier des denrées utilitaires, la vente habituelle de cette chose si dangereuse et si ruineuse, connue surtout sous le nom de boissons enivrantes.

Jusqu'à quel point ce négoce est nécessaire ou utile dans nos paroisses, c'est ce que nous ne voulons pas pour le moment examiner.

Nous serions plutôt porté à croire qu'il pourrait être retranché tout-à-fait sans aucun inconvénient et pour le plus grand bien des familles ; que, tout au moins, les liqueurs alcooliques pourraient être assimilées à ces remèdes spéciaux qui ne se livrent que pour des cas particuliers et sur les garanties nécessaires.

Mais là n'est point, pour le moment, la question.

Nous sommes obligé d'admettre le fait que, dans les hôtels que vous tenez, se débite couramment cette marchandise qui s'appelle la boisson enivrante ; que vous le faites en vertu d'une *licence* octroyée par les autorités municipales et sous la protection des lois, qui imposent toutefois à ce com-

merce lui-même certaines restrictions et certaines règles.

Et comme l'usage de ces liqueurs alcooliques tient de très près à la morale chrétienne, et par conséquent au bien de la religion et au salut des âmes, il s'ensuit que l'Église elle-même doit intervenir pour rappeler à tous ceux qui ont à ce sujet quelques responsabilités à porter, les obligations rigoureuses auxquelles ils ne peuvent impunément se soustraire.

Et qui donc peut être tenu plus strictement responsable que celui qui est l'instrument direct et immédiat de ce commerce périlleux ?

Vous ne sauriez sur ce point vous faire illusion, messieurs. C'est l'Esprit-Saint lui-même qui l'affirme, votre profession d'aubergiste, augmentée de celle de débitant de liqueurs enivrantes, est classée parmi celles qui exposent davantage la conscience et le salut éternel.

Nous n'ignorons pas combien sont nombreuses et pressantes pour vous les tentations de toutes sortes qui voudraient vous entraîner hors de la voie de la probité et de l'honneur.

L'ambition et la possibilité apparente de faire beaucoup d'argent en peu de temps ; une concurrence malheureuse et déplacée entre des hôtels trop nombreux dans une même localité ; la faiblesse de caractère qui cède par complaisance aux sollicitations : le respect humain plus fort que le sentiment du devoir ; le caractère trop illusoire des sanctions civiles et la trop grande facilité de s'y soustraire : autant de choses qui se dressent comme des obstacles qu'il serait aisé de renverser, si l'on voulait simplement se rappeler, dans une chose aussi délicate, ce qu'exige pardessus tout le sens religieux, le vrai patriotisme, l'honorabilité personnelle, la simple justice ordinaire, le bien des familles, l'honneur des jeunes gens et le bon ordre public dans une localité.

Si, par malheur, on oublie tout cela pour ne penser qu'à spéculer sur la faiblesse de son prochain, et qu'à s'enrichir au détriment du bonheur d'autrui et au prix même de la perte éternelle des âmes, il arrive, par le fait coupable d'un hôtelier, que le dimanche, le jour du Seigneur, devient, à côté d'une

église, le jour du démon par l'ivrognerie et tous les péchés qu'elle traîne après elle ; que dans cette auberge, au mépris des lois les plus sages, on attire la jeunesse qui y fait le premier apprentissage du vice sous toutes ses formes ; que cette maison, établie pour l'utilité commune, devient la terreur des épouses et des mères ; qu'elle engouffre une partie notable du salaire du père de famille et est signalée par tous comme la cause, ou au moins, l'occasion prochaine et permanente de la ruine temporelle et spirituelle d'un grand nombre.

Remarquez bien, messieurs, que nous ne faisons ici aucune application locale ou personnelle. Nous déduisons simplement la conséquence logique et fatale de la manière désordonnée dont un aubergiste peut diriger sa maison à l'encontre de toutes les lois.

Et nous nous demandons ce qui peut bien se passer au fond de l'âme d'un citoyen, d'un chrétien, qui, ayant durant plusieurs années tenu auberge et finalement réussi à faire fortune, s'interroge lui-même, en présence de son argent, et compte autour

de lui, dans sa paroisse, les familles jetées dans le chemin et plongées dans la misère.

Ce qu'il doit se dire . . . Mais, messieurs, n'insistons pas davantage.

Dans nos lettres précédentes, adressées à tout le diocèse, nous avons fait le tableau de ces ruines que, du reste, vous connaissez encore mieux que nous, et c'est parce que nous croyons sincèrement que vous, du moins, vous ne voulez pas être, au milieu de vos concitoyens, des agents de perdition, matérielle et morale, que nous vous parlons avec tant d'ouverture et de confiance.

Nous avons l'intime conviction que vos dispositions sont bonnes ; que vos intentions sont droites ; que vous voulez sincèrement garder à votre nom et à votre profession l'honorabilité voulue ; que ce n'est pas en vain, par conséquent, que nous nous adressons à votre conscience de catholiques, à votre fierté de canadiens, à la générosité de vos sentiments de chefs de famille, faisant appel, encore une fois, à tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé en vous, messieurs, pour vous conjurer de tenir votre

commerce suivant tout ce que commandent les lois de la justice, les dictées de la conscience, le respect de la religion, le bon ordre social, la paix des familles, l'honneur de nos jeunes gens, l'avenir de notre race et pardessus tout, votre propre salut.

Vous le savez, messieurs, le bien mal acquis ne profite jamais.

Il est très rare que la Providence permette qu'il s'y attache une prospérité, même apparente, tant soit peu durable.

La richesse, qui serait le fruit de l'injustice ou du désordre, ne saurait d'ailleurs donner, par elle-même, ce bonheur que seule la paix de la conscience peut faire naître du devoir accompli.

Peut-il être légitime de gagner de l'argent au mépris du droit divin, des commandements de l'Église, des lois civiles les plus sages ?

Ne brûle-t-il pas, en quelque sorte, les mains qui le palpent, quand il s'entasse dans un tiroir au prix de l'honneur d'un citoyen, de la tranquillité d'une famille, de la déchéance malheureuse et coupable d'un foyer, de la perte graduelle, mais sûre, du bien paternel.



Cet argent ne pèse-t-il point lourdement sur l'âme de celui qui le compte en se disant : C'est aujourd'hui dimanche, j'ai offensé Dieu, et des péchés nombreux se sont commis dans ma maison.

J'ai fait boire des hommes, des jeunes gens ; ils ont outragé sous mon toit le nom du Seigneur.

Ils ont joué leur bonheur domestique, les larmes des épouses et des mères, et ce soir, il y a bien des reproches et des lamentations dans les familles de ceux qui sont venus ici, chez moi, et dont quelques-uns au grand scandale de toute la paroisse, se sont livrés à l'ivrognerie, aux jeux de hasard, aux conversations mauvaises, etc. ; n'importe, j'ai gagné beaucoup d'argent.

Franchement, messieurs, cela pourrait-il vous suffire, et croiriez-vous, un instant, que, soucieux avant tout d'échapper aux sanctions légères d'une loi humaine, vous n'avez point, à titre de chrétiens, à vous préoccuper d'autre chose ?


Aussi, messieurs, pour vous rassurer vous-mêmes et vous faire voir qu'il vous est possible à tous de tenir votre maison sans avoir à redouter la colère

de Dieu, les reproches de l'Église et ceux plus intimes et plus terribles peut-être des mères de famille et des enfants, nous semble-t-il opportun et nous contenterons-nous de vous rappeler ce que nous disions à votre sujet dans notre lettre pastorale du 25 décembre 1903.

Nous vous laissons, messieurs, à ces graves pensées que nous remettons sous vos yeux, vous priant de les méditer sérieusement et demandant à Dieu de bénir les généreuses résolutions qu'elles ne sauraient manquer de vous inspirer.

Qu'Il daigne en même temps répandre sur vos familles, spécialement à l'occasion des prochaines fêtes de Noël, ses plus abondantes bénédictions, source unique et féconde du bonheur domestique, c'est notre plus ardent souhait.

Valleyfield, décembre 1907.







## PETITS CONSEILS AUX PARENTS

---

**L**ES parents sont tenus de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur condition, et de leur préparer par là une position honorable dans la société.

Incapables de remplir par eux-mêmes, d'une manière complète, cette importante fonction, ils ont recours à des personnes autorisées qui prennent en partie leur place pour former leurs enfants et les élever dans la pratique de la vertu et l'acquisition des sciences diverses dont l'ensemble forme leur instruction.

Ayant ainsi remis l'éducation de leurs enfants à des maîtres jugés dignes de leur confiance, les parents ne doivent pas pour cela se croire déchar-

gés de tout souci à leur égard, et pouvoir attendre en paix le retour des congés ou des vacances sans s'inquiéter davantage de ce que font ou ne font point leurs enfants.

Pour s'être ainsi déchargés sur d'autres d'une bonne partie de leurs obligations, ils n'en restent pas moins responsables au premier chef ; ils sont même en mesure d'aider puissamment ceux qu'ils ont constitués leurs mandataires, et qui n'agissent qu'en leur nom dans la grande œuvre de l'éducation.

Nous croyons même qu'un progrès considérable serait réalisé le jour où les parents en général, convaincus de cette vérité, en feraient l'application consciencieuse, donnant par là aux éducateurs par état l'appui le plus réel et le plus fort dont ils ont besoin, et qui leur fait trop souvent défaut.

Voici les points principaux sur lesquels doit se porter l'attention paternelle.

\* \* \*

En premier lieu, quand un enfant est conduit dans une institution scolaire, quel que soit son nom, c'est évidemment pour être placé sur un pied d'égalité avec tous ses condisciples, et non pour bénéficier d'un régime d'exception, et cela spécialement en ce qui regarde les études.

Autrement, la maison entière en serait affectée, troublée, affaiblie ; les maîtres ne suffiraient pas à satisfaire des caprices particuliers, et les enfants eux-mêmes perdraient une partie notable des avantages qu'on veut leur procurer.

Toute maison d'éducation bien organisée se partage en un certain nombre de classes, selon le degré d'avancement des élèves, et dans chaque classe on doit suivre un programme défini, élaboré avec soin, qui fixe les matières à apprendre et l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées.

L'exécution de ce programme est du ressort exclusif des chefs de l'établissement et ne saurait être modifié que par autorité supérieure.

C'est une condition indispensable du bon fonctionnement et du succès de l'institution.

On ne peut donc admettre que des parents, animés peut-être de bonnes intentions, mais dépourvus de toute connaissance et surtout de toute autorité pédagogique, veuillent imposer aux professeurs, pour leur enfant en particulier, soit l'emploi du temps que celui-ci passera à la classe, soit telle ou telle matière qu'il faudra ajouter ou retrancher sur son programme personnel.

La chose n'est pas praticable, et il est curieux de voir combien de parents se montrent peu raisonnables sous ce rapport.

On devrait se montrer inflexible, et tâcher d'amener le père ou la mère à comprendre qu'une classe ne peut pas marcher dans ces conditions.

S'ils insistent absolument, et maintiennent des exigences mal fondées, il vaut mieux les prier de s'adresser ailleurs.

Ils le feront peut-être, à leur détriment et à celui de leur enfant, mais l'institution conservera, pour le bien général des autres élèves, l'autonomie qui fait sa force.

Du moment qu'il fréquente une classe et doit en

suivre le programme en entier, l'enfant, si l'on veut qu'il en profite complètement, doit être, au fur et à mesure, pourvu de tous les effets classiques qui lui sont assignés.

Les règlements scolaires sont formels sur ce point.

L'instituteur ne saurait d'ailleurs faire une classe profitable à des élèves n'ayant pas ce qu'il faut pour la suivre.

Les parents devraient connaître exactement le nombre et le prix des livres et autres objets nécessaires, puis veiller à ce que ces choses une fois achetées, puissent servir tout le temps voulu.

Ils peuvent en cela donner une excellente leçon d'économie à leurs enfants en leur apprenant que ce qu'ils doivent aux sacrifices paternels doit être tenu avec soin et conservé aussi longtemps que possible.

Les livres ne s'usent guère que par suite de la négligence de ceux qui s'en servent.

On dit que les fournitures de classes coûtent cher, on réclame à cause de cela l'uniformité des livres,



etc. Le mal n'est grand que parce qu'on le veut, et le remède est ailleurs que dans l'uniformité.

Prenez deux enfants de la même classe ayant déjà quatre ou cinq ans d'école : l'un a une mère soigneuse qui inspire aux siens le même goût ; les livres sont propres bien qu'ils servent depuis deux ou trois ans ; ils serviront jusqu'à la fin ; les autres objets ne sont pas moins bien tenus, et à la fin des études, le compte des dépenses sera au total peu considérable.

Pour l'autre au contraire dont la mère ne s'occupe point, au bout de quelques semaines, les taches d'encre, les pages déchirées, les cornières mangées, les couverts arrachés, obligent à un renouvellement d'achat qui ne sera pas le dernier ; les parents se plaindront d'une dépense réellement très grande, mais qu'ils auraient pu prévoir en y veillant de plus près.

\* \* \*

L'enfant bien classé et dûment fourni, doit être ponctuel, c'est-à-dire qu'étant entré au premier

jour, il devra ensuite, à moins d'empêchement sérieux, suivre fidèlement sa classe sans perdre même une heure d'un temps aussi précieux. Pour les élèves pensionnaires, les directeurs de la maison suffisent à y voir ; mais les écoliers externes sont exposés, pour mille futilités et grâce à l'incurie de leurs parents, à faire de temps à autre l'école buissonnière, si même ils ne sont pas retenus à la maison sous le moindre prétexte.

On conçoit aisément ce qu'une pareille inconstance entraîne de fatigue et d'ennui pour le professeur obligé de répéter sans cesse les explications données, de retarder toute une classe pour quelques négligents ou de laisser ceux-ci traîner comme une queue loin des autres.

On voit souvent des parents s'impatienter, et s'en prendre aux maîtres de ce que leurs enfants n'avancent pas à leur gré, et terminent une année aussi ignorants qu'ils l'étaient au début.

Que l'on consulte le journal de la classe, on constatera que ces élèves ont manqué fréquemment ; qu'ils n'ont pu suivre leurs condisciples retardés eux-mêmes pour cette cause.

Tous ont souffert par la faute de quelques-uns ; c'est une injustice qui peut être très grave à l'égard de l'institution et de ses élèves plus ponctuels ; et les parents assez négligents pour ne pas envoyer régulièrement leurs enfants à la classe doivent en être tenus responsables, et ne s'en prendre qu'à eux-mêmes du peu de satisfaction qui leur revient en définitive.

\* \* \*

A l'école, les enfants ont des maîtres pour les instruire par les explications qu'ils leur donnent, et la direction qu'ils impriment à leurs travaux.

Ces professeurs ne se contentent pas de travailler durant les heures de classe ; dans leurs loisirs ils préparent leurs leçons, corrigent les devoirs et s'instruisent tous les jours davantage pour le bénéfice de leurs élèves.

De même pour les enfants ; le temps consacré à leur éducation s'étend au-delà de la classe proprement dite. Pour cela on leur donne une tâche qu'ils

doivent remplir par eux-mêmes dans les intervalles et particulièrement le soir.

Dans les pensionnats il y a l'étude destinée à cette fin ; à la maison ceci doit être fait sous la surveillance des parents qui, s'intéressant aux progrès de leurs enfants, leur donnent les facilités voulues et le temps nécessaire pour faire ce que le maître a prescrit.

Les professeurs savent très bien discerner les élèves objets de la sollicitude maternelle et qui emploient bien leur temps chez eux, de ceux qui, au sortir de l'école, sont livrés à eux-mêmes sans que personne se charge de les rappeler au devoir.

Nous connaissons de ces mères de famille qui non seulement favorisent à leur foyer l'étude de leurs enfants, mais ne laissent pas ceux-ci partir pour la classe sans s'être assurées par elles-mêmes ou par une sœur aînée, que les leçons sont bien sues, et que le devoir a été fait en entier. Ces mères sont presque toujours récompensées par le succès constant de leurs enfants.

Il est aussi à souhaiter que les parents s'enquière-  
rent de temps à autre de la conduite, du travail et  
des succès de leurs enfants.

C'est pour les renseigner sur ces divers points  
que, dans presque toutes les institutions, on leur  
donne des bulletins sur lesquels sont inscrites les  
notes méritées.

Ces bulletins ne doivent pas rester lettre morte ;  
il importe que les parents en prennent connaissance,  
et qu'il sen servent pour stimuler et encourager  
leurs enfants, et au besoin les réprimander et les  
exhorter à mieux faire.

\* \* \*

De plus, il leur faut bien reconnaître que la per-  
fection n'est guère le partage des écoliers ; qu'ils  
sont même souvent remplis de défauts peu graves à  
leur âge, mais qui demandent à être corrigés si on  
ne veut pas qu'ils deviennent des vices impossibles  
à déraciner.

Pour cela, le maître, dépositaire de l'autorité paternelle, emploie les moyens à sa disposition ; il use quelquefois de la rigueur.

Ce n'est pas pour son plaisir qu'il en vient à cette extrémité, mais pour remplir un devoir qui l'oblige d'être sévère à l'égard d'un enfant paresseux ou indocile et susceptible de s'amender.

Il veut lui faire du bien en le punissant.

C'est en ceci surtout que le concours des parents doit être assuré à celui qu'ils ont chargé d'élever leurs enfants.

Les parents intelligents et soucieux de leur responsabilité le comprennent ; leurs enfants ayant eu à subir une punition ou une humiliation n'ont garde d'aller s'en plaindre à un père qui se contentera de répondre que le maître a bien fait, et que s'ils veulent éviter le châtement, ils n'ont qu'à travailler et à se bien conduire.

Malheureusement, tous n'ont pas cette clairvoyance.

Dans leur amour aveugle, et leur orgueil, certains

parents prêtant aux plaintes exagérées et injustes de leurs enfants une oreille trop facile, ne craignent pas de se rendre même à l'école pour invectiver le maître, lui reprocher amèrement sa conduite, et cela en présence du coupable qui n'en sera que plus intraitable tout en perdant peu à peu le respect dû à ses supérieurs.

Que les parents sachent donc témoigner aux mandataires qu'ils ont eux-mêmes choisis toute la confiance et la sympathie dont ils ont tant besoin dans l'accomplissement d'une œuvre déjà si ardue, si difficile, et ne craignons pas de le dire, si peu appréciée et si peu rétribuée.

\*  
\* \* \*

Les fonctions de l'instituteur sont d'un ordre très élevé ; elles confinent même au ministère sacerdotal ; le maître, pour les remplir avec fruit, doit à tout prix posséder le respect de ses élèves et même celui de leurs parents.

Ceux-ci sont obligés de faire comprendre à leurs enfants qu'ils doivent à leurs maîtres la soumission et la déférence ; ne pas souffrir qu'ils en parlent d'une manière irrespectueuse, et s'interdire à eux-mêmes toute critique, tout blâme qui pourraient diminuer chez leurs enfants, l'estime à laquelle les maîtres ont droit, et dont ils ont besoin pour accomplir leur œuvre.

Valleyfield, septembre 1901.









## AUX MÈRES DE FAMILLE

---

Nos chères sœurs,

**A**OUS vous offrons, au commencement de cette nouvelle année, nos meilleurs souhaits de bonheur.

Le bonheur, pour une femme, et surtout pour une mère, cela veut dire : rendre heureux tous ceux qui vivent à son foyer, dont elle est l'ange gardien visible. Vous souhaiter le bonheur, c'est donc vous souhaiter tout ce qu'il vous faut avoir et pratiquer pour remplir cette belle mission de répandre le

bonheur autour de vous. Comment y parviendrez-vous ?

Avant tout soyez *très pieuses*.

La piété qui, selon saint Paul, est utile à tout, est particulièrement nécessaire à la femme pour alimenter son dévouement, soutenir son courage, calmer parfois ses angoisses, consoler souvent ses tristesses et ses deuils.

C'est en Dieu, et en Dieu seul que vous devez chercher, que vous trouverez infailliblement l'appui et la force dont vous avez tant besoin.

Soyez pieuses pour vous-mêmes ; c'est-à-dire vivez dans la présence habituelle de Dieu ; élevez souvent vers lui votre cœur ; offrez-lui vos pensées et vos actes, et faites tout en vue de lui plaire en accomplissant sa sainte volonté.

Puis, faites régner le bon Dieu dans votre maison, et dans le cœur de tous ceux qui l'habitent.

Formez dès le plus bas âge, vos enfants au goût et à la pratique de la piété ; ils s'y prêtent avec tant de joie ; ils aiment tant à joindre dans les

vôtres leurs petites mains pour réciter avec vous leurs prières au petit Jésus.

A vous de voir à ce qu'aucun membre de la famille, ni le père ni les jeunes gens, ne s'éloigne avant d'avoir fait pieusement sa prière du matin ; rassemblez-les tous, au bon moment, pour la prière du soir en commun.

C'est déjà une garantie sérieuse que la bénédiction du ciel reposera sur votre maison.

Ne permettez pas que l'on manque d'assister à la sainte messe le dimanche et les jours de fête ; comme toute bonne famille catholique y tient ordinairement, faites en sorte que la vôtre ait son banc dans l'église, afin d'assister ensemble aux offices paroissiaux, surtout à la grand'messe à laquelle se donnent le prône et l'instruction.

Rien de plus édifiant que de voir le père à la tête d'un banc bien rempli, et donnant à tous l'exemple de la régularité des devoirs religieux.

A vous de garder cette tradition du foyer canadien.

Assurez-vous de même que tous remplissent leur devoir pascal, bien plus, qu'ils fréquentent, à des dates suffisamment rapprochées, les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Conservez les pieuses coutumes du *Benedicite* et des grâces à chaque repas ; de la récitation de l'*Angelus* au son de la cloche ; et aussi, lorsque, le dimanche, vous gardez la maison avec quelques-uns de vos petits enfants, unissez-vous, au moment où l'on sonne le *Sanctus* et l'élévation, à ceux qui sont à l'église, et comme on faisait naguère dans toutes les familles, agenouillez-vous quelques instants pour adorer en esprit le divin Sauveur qui descend sur l'autel.

Comme cela est beau !

Entretenez chez vous les dévotions spéciales les plus propres à conserver la vraie piété, surtout celle à la sainte Famille, dont l'image est devant vos yeux, et qui est le modèle de la vôtre.

La femme qui craint Dieu, et qui le sert bien, dit l'Écriture, est digne de toute louange.

---

Votre piété sera le premier instrument du bonheur qu'elle fera régner dans votre maison.

\* \*

Cultivez la " bonne humeur ".

Nous voulons dire cette douceur, empreinte de gaieté, et qui est le parfum et la fleur de la vraie piété.

C'est encore saint Paul qui recommande à tous de se réjouir constamment dans le Seigneur ; ce conseil nous vous l'adressons, parce qu'il contient l'un des principaux éléments du bonheur domestique.

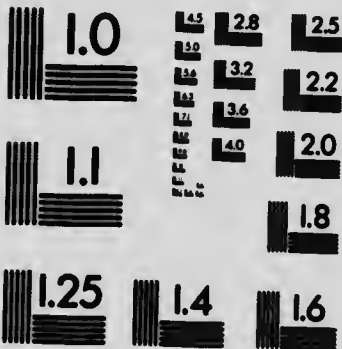
Cette bonne humeur, communicative de sa nature, répandra autour de vous la bonne odeur de Jésus-Christ ; d'une beauté rayonnante, elle embellira votre demeure ; elle vous assurera le domaine des cœurs, l'autorité absolue et irrésistible de l'amour.

Heureux ceux qui sont doux, dit Notre-Seigneur, parce qu'ils posséderont la terre.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 286 - 5989 - Fax



La terre, pour vous, c'est votre famille que vous posséderez par la douceur et l'affabilité.

Si cette vertu n'exclut pas la fermeté, si elle aide au contraire, et très puissamment, à maintenir autour de vous la rigoureuse observation de tous les devoirs, elle arrête les promptitudes et les impatiences ; elle empêche les reproches trop amers, les paroles trop vives et trop blessantes ; elle écarte les querelles de ménage ; elle éloigne la discorde, ennemie de l'union des cœurs et de la paix des âmes ; elle maintient la réciprocité parfaite des affections ; elle augmente l'estime, la confiance, l'amour ; elle tempère la sévérité du commandement et rend l'obéissance plus facile et plus douce ; elle fait chaque jour plus vif et plus profond l'attachement familial, signe manifeste du bonheur qui se goûte au foyer.

L'humeur acariâtre d'une femme, même douée par ailleurs des plus belles qualités, suffit à rendre sa maison insupportable ; rien n'étant plus difficile à endurer que la compagnie habituelle d'une personne au caractère revêche ou boudeur.

Au contraire, la douceur, ce que nous appelons ici la bonne humeur, fait pardonner bien des défauts, à cause de la sympathie qu'elle commande, et de cette atmosphère de douce et pénétrante gaieté qu'elle répand dans la maison.

\* \* \*

Pratiquez une sage économie.

La mère de famille doit être une excellente ménagère, et pour cela se montrer laborieuse et rangée.

La femme forte, dit l'Écriture, ne mange pas son pain dans l'oisiveté ; bien au contraire, levée avant le jour, elle a bientôt fait son ménage, mis toutes choses en ordre, et pourvu à tous les besoins.

La propreté est le cachet distinctif de sa maison, et en est le principal attrait. Riche ou pauvre, rien n'empêche qu'elle ne tienne tout en si parfait état que l'on admire le talent avec lequel elle sait donner

à son intérieur l'aspect le plus riant et le plus agréable.

Vous êtes, de par votre vocation, l'auxiliaire de votre époux, selon le mot de l'Écriture Sainte.

Rendez-lui ce service qu'il a le droit d'attendre de vous, et qui consiste à bien administrer l'argent qu'il gagne par son travail, et qu'il destine au soutien de sa famille.

A vous d'en faire une judicieuse distribution, et de n'en laisser rien perdre par votre négligence.

C'est encore l'Esprit-Saint qui dit que la femme forte " a cherché la laine et le lin, et elle les a travaillés avec des mains intelligentes ; " donc " elle ne craindra pas pour demain la rigueur en temps de neige, parce que tous ceux dont sa maison se compose sont pourvus de doubles vêtements ".

La bonne ménagère considère toutes choses comme faisant partie de ce *pain quotidien* que l'on demande au bon Dieu et qu'il donne communément par le moyen du travail.

Aussi, habile à tout utiliser, ne laisse-t-elle rien

se gaspiller, et cultive-t-elle, avec succès, l'art de recueillir *les restes* pour empêcher qu'ils se perdent, selon le conseil de Notre-Seigneur.

Ceci est un puissant encouragement pour le père ; l'économie faite par son épouse le fera travailler avec plus d'ardeur, et lui fera conserver pour sa famille tous les fruits de ses fatigues.

La cuisine joue un rôle important pour rendre agréable le foyer domestique.

Soignez-en tous les détails, de manière à pouvoir, sur une table bien dressée, avec une nappe bien propre, dans une vaisselle irréprochable de netteté, servir aux vôtres des aliments bien sains, bien apprêtés, suffisamment variés, et qui fournissent la nourriture agréable et fortifiante, possible dans tous les ménages où l'on gagne sa vie. " Dis-moi quelle soupe tu manges, et je te dirai quelle femme tu as " dit un proverbe.

Formez vos enfants à l'amour du travail ; suivez de très près la conduite et les progrès de ceux qui sont encore à l'école ; accoutumez vos jeunes filles à

prendre leur bonne part des soins du ménage ; rappelez-vous que tout ce qui touche à la tenue et à la gouverne d'une maison ne saurait être indigne d'une jeune fille, même très riche ou très instruite.

C'est pour elle, au contraire, la marque de la véritable distinction que de savoir faire, par elle-même, ces travaux de couture, de tricot, d'art culinaire, et même de *balayage* qui sont la part réservée à la femme dans les préoccupations matérielles du ménage.

Evitez pour vous-mêmes et pour vos enfants les dépenses inutiles, de pure vanité, et qui n'ajoutent rien au confort et à l'agrément de la maison.

Tenez-vous en garde surtout contre cet engouement pour tel meuble dispendieux, absolument superflu, dont le paiement paraît facile parce que le délai en est prolongé, mais qui, la plupart du temps, à la suite de la maladie ou du chômage, finit par imposer des sacrifices trop lourds, et souvent des pertes considérables.

En un mot, travail, économie, bon ordre et pro-

preté parfaite, voilà ce qui fait la bonne maîtresse de maison.

\* \* \*

Veillez et surveillez.

La vraie mère chrétienne étant l'ange gardien visible de sa famille, ne saurait jamais fermer les yeux sur ce qui se passe dans sa maison, ni sur ce que font les siens au dehors.

Il y a tant de choses qui, à l'improviste, peuvent être des dangers pour la santé du corps ou pour la vie de l'âme.

Veillez attentivement, d'une façon charitable, discrète, mais très ferme, sur toutes les personnes et les choses qui pénètrent dans votre demeure.

Veillez sur les compagnons que fréquentent vos enfants ; sur leurs jeux, sur leur langage, sur les habitudes qu'ils tendent à contracter, sur leurs lectures.

Connaissez bien leurs penchants, leurs défauts

naissants, pour vous appliquer à les corriger ; formez-les, par la parole et par l'exemple, au respect et à l'obéissance dus spécialement au père, et dont ils vous reviendra pour vous-mêmes une affection plus vive et plus profonde.

Soyez auprès de votre mari et de vos fils les apôtres déterminés de la tempérance, et efforcez-vous de les détourner de tout ce qui pourrait les exposer à contracter le vice lamentable de l'ivrognerie.

\* \* \*

En résumé, si vous voulez, en attendant les joies du ciel, posséder sur la terre le bonheur compatible avec les épreuves inévitables de cette vie, servez bien et faites bien servir le bon Dieu ; travaillez, et inspirez autour de vous l'amour du travail joint à une judicieuse économie ; soyez vigilantes et *connaissez les sentiers de votre maison* ; vous mériterez alors qu'on vous applique ces paroles de l'Esprit-Saint : "*Ses fils se sont levés et l'ont proclamé*

---

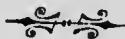
*bienheureuse ; son époux s'est levé à son tour et l'a comblée d'éloges " (1).*

Pour vous aider dans la poursuite de cet idéal de la femme chrétienne, nous appelons sur vous, et sur vos familles, les bénédictions les plus abondantes de Notre-Seigneur, invoqué par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie.

Valleyfield, 1 janvier 1904.

---

(1) Prov., xxxi, 28.









## AUX PRÊTRES ÉDUCATEURS

---

**A**VEC le mois de septembre s'opérera la rentrée des classes pour toutes nos maisons d'éducation.

Dans les écoles primaires et académiques, les couvents, les collèges, les séminaires et les universités elles-mêmes, on inaugurerà une nouvelle année scolaire qui verra se renouveler le dévouement traditionnel de ceux qui, à des titres divers, mais avec un zèle égal et infatigable, se consacrent à la grande cause de l'éducation.

Des milliers d'enfants et de jeunes gens reviendront se grouper autour de leurs professeurs, sous l'égide de l'Église, pour subir la douce et forte

influence de son action éducatrice exercée par ceux que leur vocation spéciale ou l'appel honorable des supérieurs a désignés pour cette fin.

Dans notre province de Québec, c'est un bienfait inestimable que nous ne saurions trop apprécier, un privilège a peu près unique au monde, que la jeunesse studieuse, à toutes les phases de sa formation morale et intellectuelle, se trouve placée sous la direction immédiate de la religion.

Ce privilège, qui n'est que l'application d'un droit strict, et que nous sommes à même de conserver indéfiniment, a été conquis à force de sacrifices généreux et constants au moyen desquels les familles catholiques ont pu, depuis l'origine du pays jusqu'aujourd'hui, malgré l'exiguité ordinaire de leurs ressources, faire élever leurs enfants, non seulement dans la connaissance et la pratique de leurs devoirs religieux, mais encore de manière à leur procurer dans la société, suivant leur vocation respective, le rang et les avantages auxquels ils avaient le droit de prétendre.

Pour l'Église elle-même, pour ses évêques, ses

prêtres et ses religieux enseignants, c'est assurément une compensation très grande offerte à leur dévouement de constater que, à tous les degrés de l'échelle sociale nos concitoyens ont été élevés par eux, leur doivent en très grande généralité le bienfait de l'éducation, et conservent pour la plupart, jusqu'à la fin de leur carrière, l'empreinte profonde laissée dans leurs âmes par cette formation religieuse.

Là est le secret de la conservation parmi nous de la foi et des traditions catholiques ; et là est pareillement toute la base de nos espérances pour l'avenir.

Il nous semble que cette double pensée doit par elle seule suffire à soutenir le courage et l'ardeur de tous ceux qui parmi nous sont à même, à raison de leurs fonctions ordinaires, de travailler à la noble cause de l'éducation, d'exercer quelque action sur la jeunesse des écoles de tous genres.

Ceci s'applique d'une manière particulière aux prêtres qui, chargés d'un ministère paroissial, sont par là même en mesure de s'intéresser activement

aux écoles en mettant à profit tous les droits qui leur sont encore reconnus.

La visite fréquente de ces écoles, l'enseignement personnel du catéchisme, les encouragements et les avis donnés selon le besoin aux instituteurs et aux élèves, la surveillance même des études profanes, tout peut devenir aisément œuvre de zèle sacerdotal au grand avantage des maîtres et des enfants.

Ceux-ci, se sentant l'objet direct de la sollicitude pastorale, ne sauraient manquer d'éprouver en retour un amour plus grand pour l'Église, une reconnaissance plus vive pour le prêtre, une ardeur plus grande pour la piété et la vertu.

Aussi, l'expérience est-elle là pour le dire, la population d'une paroisse dont les écoles sont suivies de près et prennent une bonne part du ministère pastoral, sera toujours plus religieuse et d'une conduite générale plus facile.

Les parents sont d'autant plus dociles et plus respectueux pour le prêtre que celui-ci se montre plus dévoué à leurs enfants, et rien n'est en soi plus touchant, plus édifiant que de voir à l'œuvre un véné-

nable prêtre reproduisant en sa personne, par l'intérêt qu'il témoigne aux enfants, un des exemples les plus sublimes que nous ait laissés notre modèle à tous, Jésus-Christ.

\* \* \*

Mais nous avons actuellement en vue un objet plus déterminé, et aussi, plus élevé dans l'ordre de l'éducation.

Tout en proclamant le mérite de l'œuvre éducatrice pour tous ceux qui s'y adonnent par une libre préférence ou par les exigences de leur ministère habituel, nous portons notre pensée sur ce groupe nombreux de prêtres séculiers qu'un choix honorable et des aptitudes spéciales ont conduits dans les divers collèges et séminaires de notre province, pour y diriger les jeunes gens qui ont entrepris de faire ce qu'on est convenu d'appeler un cours d'études.

Nous n'entendons faire ici de comparaison, sous aucun rapport, entre un genre de ministère et un autre.

Il est évident que tout prêtre quel qu'il soit, dès lors qu'il répond à l'appel suivant le *promitto* de son ordination, est par là même en état d'acquérir tout le mérite pouvant découler du caractère sacerdotal, et que, devant Dieu et devant l'Église, toutes les fonctions se valent si elles sont remplies en vertu de l'obéissance hiérarchique.

Bien au contraire, c'est précisément le préjugé opposé à cette doctrine que nous venons attaquer de front, lequel consiste à dire ou à croire que le prêtre ne saurait être vraiment tel que dans l'exercice du ministère strictement paroissial et par l'administration journalière des sacrements ; que, si un évêque invite un prêtre à se dévouer quelque temps à l'éducation, en outre des sacrifices inhérents par eux-mêmes à la vocation ecclésiastique, il lui demande de renoncer plus ou moins à une vie sacerdotale pour remplir des fonctions étrangères à cette vie, ou qui n'ont avec elle que des relations éloignées et indirectes.

On voit tout de suite les conséquences désastreuses d'une pareille aberration ; combien elle peut

affaiblir le zèle d'un prêtre professeur ; et combien elle peut rendre plus pénible et moins fructueuse la charge lourde il est vrai, mais si souverainement importante qui lui est confiée.

Or, nous ne craignons point d'affirmer ceci : l'éducation de la jeunesse telle qu'elle se donne surtout dans nos collèges et séminaires, constitue une œuvre éminemment sacerdotale, et nulle part ailleurs le prêtre ne saurait être plus véritablement et plus complètement prêtre que lorsqu'il se consacre à cette œuvre en union avec d'autres prêtres, et cela sans tenir compte de la fonction particulière qui lui est assignée.

Bien plus, le prêtre, comme tel, n'a pas de moyen plus efficace de travailler au salut des âmes et au bonheur de son pays, aussi bien qu'à la gloire de Dieu et au bien de son Église.

Il faut remonter à Notre-Seigneur lui-même pour retracer les premières origines et trouver le premier et le plus auguste promoteur de l'éducation.

S'étant soumis à toutes les phases ordinaires de



l'enfance et de l'adolescence, et ayant à l'égard de ceux que le Père céleste avait préposés à sa direction, pratiqué la plus humble obéissance, il s'est fait durant sa vie publique instituteur de la jeunesse, à laquelle il voulut témoigner une affection plus sensible et un plus vif intérêt.

Ses divines paroles à ce sujet sont restées la devise éloquente et sublime de ceux qui se livrent à sa suite à ce ministère sacré ; elles expriment aussi tout l'objet qu'on doit se proposer en l'exerçant à son exemple. *Sinite parvulos venire ad me ; talium est enim regnum caelorum* (1).

On peut dire aussi que l'instruction qu'il livre au jeune homme anxieux de connaître sa voie, et la direction qu'il lui donne complètent ce même objet en y ajoutant l'étude et le soin de la vocation particulière de chacun des élèves confiés au zèle sacerdotal. *Dicit illi adolescens . . . quid adhuc mihi deest ? Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse . . . veni sequere mei* (2).

---

(1) Math., XIX, 14.

(2) Math., XIX, 21.

Il a fait de plus comprendre tout le prix qu'il faut attacher aux jeunes âmes, tout le mérite qui s'attache à leur éducation, en s'identifiant avec elles, et prenant pour lui-même les soins qui leur sont donnés : *qui suscipit talem in nomine meo, me suscipit.*

Ce n'est pas assez.

Jésus-Christ veut fonder son Église avec le sacerdoce permanent pour base et pour centre.

Il réunit autour de lui quelques disciples choisis et établit, avec le premier séminaire, le collègue apostolique dont il demeure le directeur, le professeur de tous les jours.

Ce sont ses premiers prêtres qu'il veut instruire et former lui-même.

Les apôtres formés à l'école du Sauveur sont ainsi conduits par leur Maître jusqu'au cénacle où l'Esprit-Saint confirmera leur esprit et leur cœur dans la connaissance et l'amour.

Avant de les quitter, le Maître leur donne une mission essentiellement *éducative* ; c'est comme docteurs et pour enseigner qu'ils sont envoyés vers tous les peuples de la terre : *Euntes docete.*

Sans doute ils doivent sanctifier les âmes par l'administration du baptême et des autres sacrements ; mais après qu'ils les auront instruites, qu'ils leur auront enseigné toute la vérité qu'ils possèdent pour la communiquer aux autres ; et l'universalité des paroles du Sauveur indique assez que si l'Évangile doit être regardé comme l'objet propre et direct de leur prédication, leur droit d'enseigner s'étend beaucoup plus loin ; il comprend tout ce qui peut être affecté par le contact ou l'absence de la vérité révélée qui doit désormais pénétrer toute étude et toute science même profane.

L'éducation devenait par le fait un droit inaliénable, essentiel et primordial de l'Eglise, et devait former l'objet des soins les plus incessants et les plus tendres du sacerdoce catholique.

Les apôtres ont suivi ponctuellement les instructions et l'exemple de leur maître ; ils ont été comme lui éducateurs avant tout, et tout en répandant partout la lumière de la foi, ils se sont formé des disciples, des aides, des successeurs qui, dépositaires à leur tour de la doctrine et de la science, fussent capables d'instruire les autres.

---

C'est l'histoire de chacun d'eux, c'est l'histoire particulière de saint Paul et de ses principaux élèves Tite et Timothée.

Cet esprit apostolique s'est transmis d'âge en âge à travers les siècles ; toujours l'Église, pénétrée des sentiments de son divin Fondateur, a placé au premier rang de ses préoccupations celle de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

C'est elle qui a créé l'école *populaire*, institution jusqu'alors inconnue, qui se greffa peu à peu sur toutes les cathédrales, sur les monastères, et les églises paroissiales ; les papes, les évêques, les fondateurs d'Ordres, les prêtres les plus célèbres mettant leur autorité et leur génie au service de cette œuvre, que les conciles donnaient de leur côté comme le fondement le plus solide et le plus durable de l'édifice de la foi et de la civilisation chrétienne.

Quels noms dans l'histoire de l'Église, surpassent pour le mérite et la gloire, ceux des Damase, des Grégoire le Grand, des Benoît, des Augustin, des Thomas d'Aquin, des Gerson, des Charles Borromée, des Ignace de Loyola, des Joseph Calacsance, tous des éducateurs, des instituteurs de l'enfance.

Avaient-ils une âme sacerdotale les Olier, les Vincent de Paul, les Jean-Baptiste de la Salle, les Bossuet, les Fénelon, les Dupanloup, les Dom Bosco et tant d'autres ? et ont-ils cessé d'être vraiment prêtres ou même évêques parcequ'ils ont fait la classe aux jeunes gens ?

N'est-ce pas plutôt par là qu'ils se sont montrés remplis de l'esprit sacerdotal, qu'ils se sont surtout montrés ce que doivent être tous les prêtres : *Ministros Christi et dispensatores Mysteriorum Dei* ? Et cette sollicitude vraiment pastorale de l'Église, dans ses pontifes et ses prêtres pour l'éducation, n'a-t-elle pas conservé toute sa saveur et sa force apostolique dans Pie IX et Léon XIII, les deux plus puissants soutiens de l'éducation catholique dans notre siècle ?

Au Canada, le pays par excellence de l'éducation chrétienne et du prêtre éducateur, c'est parce que le clergé a créé l'école, le couvent, le collège, qu'il a toujours été le principal promoteur et à peu près l'unique ressource de ces grandes œuvres, qu'il s'est acquis des titres impérissables à la reconnaissance publique.

Le dévouement sacerdotal prodigué à l'enfance et à la jeunesse remplit nos annales ; on peut dire que chaque prêtre a contribué pour sa bonne part à ce qui est désormais la gloire de tous, bien que l'histoire de l'éducation nationale se résume surtout, en outre des évêques, et pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, dans les noms si connus des Curateau, des Ducharme, des Girouard, des Labelle, des Manseau, des Cazeau, des Desautels, etc. ; de saints prêtres auxquels se rattache le berceau des principales maisons ouvertes à la jeunesse studieuse.

Chez nous, l'éducation a donc été particulièrement le fruit du zèle sacerdotal encouragé par l'Église, qui a toujours considéré cette œuvre comme étant de souveraine importance, et digne d'occuper le premier rang dans les préoccupations de ses ministres les plus zélés.

C'est le témoignage que nous a rendu solennellement l'illustre Léon XIII dans son immortelle encyclique *Affari vos* laquelle restera comme le code complet et définitif de l'éducation catholique en ce pays.

\* \* \*

Les prêtres professeurs ont donc de grands modèles qu'ils peuvent imiter en toute confiance et sans craindre aucun amoindrissement de leur dignité, qui grandit au contraire de toute l'attention qu'ils apportent à remplir en esprit de foi leurs devoirs d'état.

Ceci devient plus manifeste encore si l'on considère l'objet propre de l'éducation qui est bien par lui-même le plus capable de séduire la sollicitude pastorale.

Dépositaire de la doctrine et dispensateur des dons de la grâce, le prêtre remplit ce double office par la prédication et l'administration des sacrements.

Il peut le faire, et c'est le lot commun, d'une façon générale, en s'adressant indistinctement à la foule des fidèles, et en accourant auprès de tous ceux qui requièrent sa présence ; c'est le ministère paroissial ordinaire.

Employé à l'éducation, il procède autrement.

Il condense en quelque sorte son action sur des âmes déterminées, en nombre restreint, qui vivent

avec lui, et reçoivent d'une manière exclusive tout le bénéfice d'un ministère constant, lequel ne s'arrête pas à la surface mais pénètre jusqu'aux fibres les plus intimes, pour faire entrer partout la lumière et la force qui devront faire de ces jeunes gens des hommes de science et de vertu.

Ce sont des âmes généralement pures, naïves, confiantes qu'il faut conserver dans la grâce, et nourrir de piété ; ce sont des intelligences qu'il faut développer, en les initiant peu à peu aux vérités dont la connaissance nous est permise ici-bas ; qu'il faut fortifier et prémunir contre les erreurs en leur préparant des armes pour combattre les sophismes de l'impiété ou de l'hérésie.

Il s'agit pareillement de cultiver dans les cœurs les bons sentiments, de leur rendre les vertus aimables et faciles, de contrôler leurs tendances et leurs affections, de leur faire éviter les faiblesses et les chutes trop communes à cet âge.

Il s'agit encore de donner la droiture aux volontés, de les habituer à l'usage légitime de leur liberté, de les détourner du mal, de les pousser vers



le bien et de leur faire prendre une voie dans laquelle toute leur vie elles auront à marcher.

Il faut de plus former leurs consciences, les modeler sur les grandes règles du droit et de la justice, les habituer à la rectitude et à l'autorité pratique de leurs jugements.

Il importe enfin de travailler les caractères ; de découvrir les défauts pour les corriger ; les bonnes qualités pour les affermir ; les aptitudes spéciales pour les tourner vers leur objet dans la mesure convenable ; les talents pour les faire fructifier au centuple ; les énergies pour les empêcher de dévier, et les appliquer exclusivement à ce qui est juste et noble ; de donner à tout cela les formes élevées et polies qui sont le propre d'une éducation vraiment chrétienne.

En un mot, celle-ci consiste à cultiver, exercer, développer, fortifier et polir toutes les qualités physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine, donner à ces facultés leur parfaite inté-

---

grité, les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action (3).

Se peut-il une œuvre plus vraiment sacerdotale ?

Or cet enfant d'aujourd'hui sera l'homme de demain.

Il sera toujours semblable à lui-même, selon la parole de l'Écriture : *adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit non recedet ab ea.*

C'est donc pour toute sa vie que l'éducation forme, par le travail de chaque jour, l'homme de vertu, l'homme de science, l'homme de cœur, l'homme de conscience, l'homme de caractère ; et ce n'est pas seulement pour lui-même, mais encore pour le bonheur de tous ceux sur lesquels plus tard s'étendra son influence ; car par son éducation même il est destiné à devenir un chef, à marcher à la tête de ses concitoyens. " C'est l'éducation " dit encore Mgr Dupanloup, " qui par l'influence décisive qu'elle exerce sur l'enfant et sur la famille, élément primitif de toute société, fait les mœurs

---

(3) Mgr Dupanloup.

domestiques, inspire les vertus sociales, et prépare des miracles inespérés de restauration intellectuelle, morale et religieuse.

C'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence, et au besoin les relève de leur chute ". Leibnitz disait dans un sens qui heureusement ne s'applique pas à nous, qu'on réformerait le genre humain, si on réformait l'éducation ; appliquons-nous seulement le principe : nous conserverons notre peuple avec sa foi et ses mœurs chrétiennes si nous conservons l'éducation, et c'est pour nos prêtres, selon le mot de Léon XIII, la manière la plus efficace de travailler au véritable bonheur de leur pays.

Le collège est comme un jardin rempli d'arbustes qu'on y a plantés pour y être cultivés jusqu'à leur pleine croissance.

Par cette culture intensive, on fournit à chaque plante la sève généreuse, et l'on donne sans réserve tous les soins voulus pour qu'elle arrive à son plein développement et produise de bons fruits en abondance.

Alors même que l'éducation se bornerait à former des chrétiens instruits qui seront plus tard à la tête de leurs compatriotes, ce serait déjà pour le prêtre un motif puissant de voir en elle l'exercice le plus religieux du zèle sacerdotal.

Mais quand on songe qu'un grand nombre d'enfants sont conduits au collège par la divine Providence qui les a choisis par une prédilection particulière, pour en faire de futurs ouvriers de la moisson évangélique, on ne peut qu'être saisi d'admiration, et pénétré de reconnaissance à l'égard du divin maître dont on devient le collaborateur intime et spécial.

Saisir les premiers signes sérieux d'une vocation religieuse ou sacerdotale ; employer ses soins à préserver ce germe précieux, le développer, le nourrir, le conduire jusqu'à son plein épanouissement, enfin préparer le prêtre futur dans le jeune homme que l'on instruit et que l'on élève ; y a-t-il quelque chose de plus grand, de plus digne du prêtre ? l'éducateur n'est-il pas alors apôtre dans toute la force de ce

mot ; lui reste-t-il quelque chose à envier à ses frères dans le sacerdoce ; et n'est-ce pas plutôt ce ministère, que se partagent les prêtres de nos collèges séminaires, qui est le plus excellent et le plus digne de captiver les plus grandes âmes ?

\* \* \*

Œuvre de zèle sacerdotal au premier chef, et de généreuse abnégation, l'éducation ne laisse pas d'offrir aux prêtres qui s'y adonnent, des avantages personnels très considérables, bien qu'ils ne soient pas toujours compris et appréciés.

Disposons d'abord de la question matérielle qui ne saurait être mise ici en ligne de compte.

Le prêtre, en entrant dans les rangs du sacerdoce, a renoncé à toute attache aux biens de ce monde, pour prendre le Seigneur pour unique héritage ; et s'il n'a pas fait le vœu de pauvreté, il doit cependant, même dans le ministère paroissial, pratiquer cette vertu dont Notre-Seigneur a donné un si grand exemple.

---

L'éducation dans nos collèges est à peu près gratuite ; les élèves ne donnant en somme que ce qu'il faut, rien de plus, pour la marche régulière des diverses institutions.

Les professeurs sont rémunérés juste assez pour ne pas manquer du nécessaire ; c'est une situation pénible surtout pour les supérieurs ecclésiastiques, qui aimeraient tant à témoigner aux éducateurs prêtres leur estime particulière en leur assurant une position temporelle conforme à leurs mérites.

La chose n'est pas possible ; le sacrifice du reste est généreusement accepté, et les prêtres de nos maisons d'éducation redisent avec saint Paul : *Habentes alimenta et quibus tegamur his contenti sumus* (4).

Ajoutons que la roue tourne ; chacun d'eux donne aujourd'hui ce qu'il a reçu lui-même par le passé ; c'est grâce au dévouement d'autrui que nous avons pu faire nos études ; nous reversion sur d'autres la

---

(4) I Tim., vi, 8.

---

même charité, selon cette parole de l'Écriture : *Gratis accepistis, gratis date* (5).

Par là le personnel enseignant d'une maison fait œuvre doublement méritoire puisqu'il ajoute à l'éducation qu'il ne saurait être payée à sa juste valeur, l'aumône du salaire qu'il mérite vraiment et dont la remise faite volontiers permet aux collègues de se maintenir et de prospérer.

On y voit se réaliser la belle parole de l'apôtre : *Impendam et super impendar ipse pro animabus vestris* (6).

En retour, ces prêtres sont dégagés des préoccupations domestiques ; ils n'ont pas à s'inquiéter du lendemain ; ils mettent en pratique, pour l'avantage du ministère qu'ils remplissent, la recommandation du Sauveur : *Nolite ergo solliciti esse dicentes : quid manducabimus...* (7).

Admettons encore que l'éducation de la jeunesse

---

(5) Math., x, 8.

(6) II Cor., xii, 15.

(7) Math., vi, 31.

offre par elle-même peu de joies, de consolations sensibles, et disons le mot, généralement peu d'attrait.

Il faut de la patience, du courage et une bonté inaltérable pour travailler ainsi, toute une année durant, sur un petit peuple léger, volage, insaisissable, peu reconnaissant, souvent même ingrat ; c'est un ministère obscur, difficile, désagréable parfois, quand il n'est pas rendu tout à fait pénible ; d'autant plus que les mêmes professeurs ont peu de temps les mêmes élèves sous leurs soins, et que les fruits de leur ministère actuellement imperceptibles ne parviendront que plus tard à leur maturité : *alius est qui seminat et alius est qui metit* (8).

Le prêtre éducateur est donc ordinairement privé de la satisfaction inhérente sous ce rapport au ministère paroissial proprement dit.

Ceux qui ont porté pendant de longues années le poids du professorat peuvent dire, cependant, que Dieu leur accorde souvent une jouissance véritable

(8) Jo., IV, 37.



qu'ils acceptent comme une récompense temporelle de leurs travaux.

C'est quand leurs élèves, après avoir quitté les bancs du collège pour entrer dans une carrière quelconque se montrent fidèles à l'éducation reçue, et font honneur par leur conduite et leurs succès à leurs maîtres et à leur *Alma Mater*.

Ceux-ci ne sauraient, sans une certaine fierté de bon aloi, voir se former d'année en année, la couronne de leurs dignes et chers élèves, qui sont toute leur gloire.

D'ailleurs, pour des âmes apostoliques oubliées d'elles-mêmes et ne s'attachant qu'à l'œuvre qu'elles poursuivent et au bien général dont elle est la source, il y a une jouissance intime d'un ordre très élevé.

La vie de communauté menée par les prêtres dans les collèges est aussi pour eux un sacrifice de tous les jours ; c'est d'elle qu'il a été dit : *Maxima penitentia*. Surtout pour ceux qui, nullement astreints par les vœux ordinaires de religion, la

pratiquent uniquement par obéissance sacerdotale et pour mieux remplir la grande charge de l'éducation.

Toutefois, pour des hommes animés du même esprit et soutenus par le même désintéressement, il y a du bonheur à vivre ensemble, à mettre en commun leurs talents, leurs travaux, pour faire tout converger vers la même fin qui devient alors l'œuvre de chacun parce qu'elle est l'œuvre de la communauté.

Cette union des esprits et des volontés, pour peu qu'elle soit cimentée par la charité sacerdotale, donne une force irrésistible à l'action commune, et assure le succès des efforts de chacun.

C'est vraiment là la triple chaîne que rien ne saurait briser ; c'est aussi la réalisation de ces belles paroles : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

Cette communauté de vie et de dévouement amène la communauté des mérites, et c'est pour cela qu'il faut peu s'inquiéter de la charge particu-

---

lière qui nous est assignée ; il n'en est point de banale ou de médiocre importance.

Sur un vaisseau, quand l'équipage est bien organisé, tous ceux qui le composent contribuent à la sécurité et à la marche régulière du navire ; de même dans un collège, que l'on soit supérieur, directeur, préfet des études, économiste, professeur ou maître d'étude et surveillant, peu importe ; on remplit une fonction sans laquelle il manquerait un rouage nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, on occupe donc toujours un poste *de confiance*.

Les efforts individuels se confondent dans l'action commune qui décuple leur valeur, et aussi leurs mérites ; dans une sphère restreinte, c'est l'application du dogme de la communion des saints : *Melius est duos esse simul quam unum ; habent enim emolumentum societatis suæ* (9).

C'est précisément cette concorde des volontés,

---

(9) Eccl., v. 9, 12.

cette harmonie des efforts qui donne à nos maisons d'éducation leur stabilité et assure leur succès.

Le personnel d'un collège forme une société spirituelle à mises égales, à fonds commun, et à dividendes égaux, parce qu'il y a chez tous ceux dont il est composé, égale bonne volonté.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette communauté de vie parmi les prêtres des collèges ecclésiastiques est pour eux comme un prolongement de la vie menée au grand séminaire ; qu'elle les protège contre les dangers de l'isolement ; qu'elle les confirme dans la grâce de leur vocation en les établissant dans un milieu sacerdotal, au sein d'une atmosphère de piété et de science, dans laquelle se poursuivent et se perfectionnent leurs études, non plus seulement par les livres, mais par la communication journalière et réciproque des connaissances acquises par chacun.

Concluons.

L'éducation de la jeunesse a toujours été considérée par l'Église comme une chose de première

importance ; elle n'a jamais cessé d'occuper l'attention et le zèle des pontifes et des prêtres les plus saints et les plus éclairés ; l'objet qu'elle poursuit justifie amplement cette préoccupation, et le prêtre qui s'y livre en retire pour lui-même d'immenses avantages.

O vous ! prêtres jeunes ou anciens qui êtes appelés à vous dévouer dans nos collèges et séminaires, à élever la jeunesse, vous faites une œuvre grande, noble, sublime.

Aujourd'hui surtout, plus que jamais l'Église est en butte aux assauts les plus terribles ; on s'acharne contre elle de toutes parts ; on l'attaque par tous les moyens ; on dirait que dans cette lutte suprême, l'enfer réunit toutes les armes suscitées par lui à tour de rôle dans le cours des siècles.

Mais c'est surtout la jeunesse qui est le champ de bataille de l'erreur contre la vérité ; du mal contre le bien ; aussi voit-on dans le monde entier, les méchants conspirer pour ravir à l'Église les enfants en lui enlevant peu à peu le moyen de les élever.

Prêtres-éducateurs : vous êtes au premier rang des croisés de la Foi et de la Religion ; protecteurs de l'enfance et de la jeunesse studieuse, l'Église a les yeux sur vous, elle compte sur votre dévouement ; elle sait que, pas plus que vos devanciers, vous ne faillirez à la tâche.

Acceptez généreusement la charge que vous désigne l'obéissance sacerdotale ; acceptez de même l'emploi spécial que requièrent de vous les besoins de la maison où vous êtes appelés : mettez à remplir vos fonctions tout ce que vous avez de piété, de talent et d'énergie ; évitant toute routine, commençant chaque journée comme si elle dépassait les autres en importance pour vous et vos élèves.

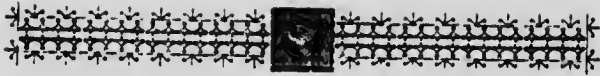
Que la pensée du bien que vous faites à l'Église dans la personne de ses futurs ministres, à la société dans ses futurs citoyens, soutienne et ravive sans cesse votre courage ; et souvenez-vous toujours que l'éducation est une œuvre éminemment sacerdotale et qu'elle demande pour être bien conduite, la mise en acte, tous les jours, du zèle le plus éclairé, du dévouement le plus infatigable.

Prenez pour vous ces belles paroles que saint Augustin adressait aux chefs de famille de son temps et qui s'appliquent à bien plus forte raison aux prêtres éducateurs.

*Pro Christo et pro vita æterna suos omnes admoneat, doceat, hortetur, corripiat, impendat benevolentiam, exerceat disciplinam et in domo sua ecclesiasticum et quodammodo episcopale implebit officium ministrando Christo ut in æternum sit cum ipso.*

Valleyfield, août 1898.





## LA BÉNÉDICTION PATERNELLE

---

**A** part sa langue, son tempérament particulier les grands faits de son histoire, et cet ensemble d'influence exercée par sa position géographique ou politique, tout peuple a, pour le distinguer entièrement de ses voisins et lui faire une vie intime plus marquée, des traditions propres, à lui spéciales, auxquelles il doit tenir comme on tient dans une famille à un dépôt, un trésor légué par les vieux parents.

En venant s'établir dans la vallée laurentienne, pour y fonder une Nouvelle-France, nos ancêtres n'apportaient pas seulement avec eux la foi catholique et l'esprit chevaleresque de leurs pères ; mais,



de plus, à mesure que les groupes se forment autour des églises et se disséminent par le pays d'adoption, on voit s'implanter à chaque foyer, dans chaque paroisse, les usages domestiques ou sociaux de là-bas, et c'est en vivant comme en France, que l'on se parle de la France, avec le langage de France, et qu'on reste français.

Le changement d'allégeance, avec la crise douloureuse qui le suivit et qui fit si longtemps peser sur la population canadienne une atmosphère de mélancolie, loin de mettre un terme aux coutumes si chères des pauvres canadiens abandonnés, accentua davantage le besoin pour eux de consacrer définitivement et de conserver ce qui était le seul souvenir de la patrie perdue, et l'unique consolation au milieu des plus cruelles épreuves.

Le canadien resta ce qu'avait été le français son père.

Le penchant inné de son âme croyante pour les pratiques chrétiennes de chaque jour, au foyer, à son travail, à la vue d'une croix sur la route, ou au

son de la cloche ; une sociabilité irrésistible qui le retient au milieu de ses co-paroissiens à la sortie des offices ; une politesse exquise et simple qui le fait saluer au passage même des étrangers qu'ils n'a jamais vus ; une hospitalité qui ouvre sa porte à tout venant, et lui fait accueillir sous son toit et asseoir à sa table surtout les malheureux et les pauvres ; ces fêtes de famille, ces réunions d'amis un peu bruyantes parfois, et non toujours exemptes de tout blâme, mais animées par la gaieté la plus franche, l'affection la plus cordiale, et servant à marquer les événements intimes d'une famille, et à renouer les liens de la tendresse domestique : autant d'expressions du caractère canadien, autant de traits de ses mœurs patriarcales qui jusqu'à présent ont fait l'honneur de notre peuple.

Ce cachet national, imprégné de religion, l'esprit canadien en a marqué les grandes fêtes de l'année, non moins que les dates mémorables de sa vie de famille ; et chacune de nos solennités donnait naguère à la population rurale surtout, une occasion de raviver, en même temps que sa foi, les souvenirs d'antan.

Parmi tous ces usages, nés de la Religion, apportés de la France et implantés au foyer de chaque famille canadienne, en est-il un plus beau et plus touchant que celui de la bénédiction demandée pieusement par les enfants, accordée affectueusement par le père, à l'aurore du premier jour de l'an ?

Toute bénédiction est un écoulement de l'amour divin versé dans l'âme qui en est l'objet.

L'Écriture Sainte nous retrace en maint endroit le tableau des patriarches bénissant leurs fils et leur transmettant les promesses du Très-Haut.

Jésus-Christ a communiqué à ses prêtres par l'onction sacerdotale, le pouvoir et la charge de bénir, qu'ils exercent surtout par l'administration des sacrements.

Le père chrétien est lui-même revêtu d'un sacerdoce intime dont il remplit les fonctions au foyer domestique, et parmi celles-ci la plus auguste est bien celle de bénir au nom de Dieu les enfants que la Providence lui a confiés.

Rien de plus doux pour le père que de bénir son

fil ; rien de plus précieux pour un fils que la bénédiction paternelle ; et celle qu'il reçoit au début de chaque année, avec ce cérémonial intime et délicieux que tous connaissent, porte en elle-même des promesses plus spéciales de joie et de bonheur.

Il est donc à souhaiter qu'une si belle coutume, sauvegarde assurée de l'autorité paternelle et de l'amour filial ne disparaisse pas de nos familles ; qu'elle s'y enracine au contraire, et qu'elle reprenne son cours là où elle a pu momentanément disparaître.

Plus que jamais, il faut tenir à tout ce qui peut resserrer les liens domestiques, à tout ce qui peut raffermir entre les mains paternelles, le sceptre d'une autorité, hélas bien ébranlée déjà, peut-être, et qui ne peut trouver d'appui solide en dehors de la religion.

Le moyen le plus sûr de raviver chaque année ce bel usage de la bénédiction paternelle dans les familles c'est, en outre des avis généraux donnés à l'église par le prêtre, de rappeler aux enfants, dans

les écoles, à la veille du premier de l'an, le pieux devoir qui leur incombe pour le lendemain, et leur indiquer la manière de le remplir.

Parents chrétiens et bons enfants seront heureux dans l'échange des sentiments inspirés par la piété et remontant à leur source dans le cœur de Dieu.

Valleyfield, décembre 1896.





## TABLE DES MATIÈRES



	PAGES
Aux fidèles : La tempérance. . . . .	3
Aux chefs de famille : Pas de milieu . . . .	33
A messieurs les maires et les conseillers muni- paux . . . . .	41
A messieurs les aubergistes ou hôteliers . . .	57
Petits conseils aux parents . . . . .	70
Aux mères de famille . . . . .	85
Aux prêtres éducateurs . . . . .	99
La bénédiction paternelle . . . . .	129





